



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2011**

(Du 11 novembre 2010)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières le 26 octobre et le 11 novembre 2010 pour l'examen du budget 2011, alors que les sous-commissions ont travaillé par dicastère entre ces deux dates.

## **Le budget 2011**

Les commissaires ont pris acte avec satisfaction d'une proposition de budget équilibrée pour l'année du millénaire avec un excédent de revenus symbolique de frs 1'000. La même satisfaction a été affichée à la lecture des mesures structurelles durables qui ont été prises par le Conseil communal, même si l'on est bien conscient que, comme le précise fort à propos le rapport (p. 2), le citron étant déjà pressé, il livre moins de jus. Ils relèvent néanmoins l'importance de tendre à une amélioration des investissements, à la reconstitution d'une fortune acceptable, ainsi qu'au désendettement progressif de la Ville.

Dans sa présentation, le Directeur des finances a précisé que les recettes des personnes morales, dont l'estimation est largement inspirée des données fournies par l'Etat, devraient être en forte hausse (alors que celles des personnes physiques devraient être en légère baisse). Il faut relever que cette estimation ne tient pas compte – ou que partiellement – des effets éventuels de la nouvelle loi cantonale sur l'imposition des entreprises, qui a certes été votée par le Grand Conseil, mais contre laquelle un référendum a été annoncé.

Le Directeur des finances a également commenté le premier plan financier continu (p. 7 du rapport), en soulignant en particulier qu'il ne faut pas le prendre au pied de la lettre, en raison des incertitudes liées à sa nature projective, mais qu'il montre une direction et des axes.

En particulier, s'agissant des intérêts passifs (ch. 32), les prévisions sont à la hausse malgré la situation extrêmement favorable actuellement sur le marché des emprunts, d'une part parce que les investissements vont augmenter, et qu'une partie sera financée par l'emprunt ; mais aussi parce qu'il faut quand même tabler sur un relèvement des taux à moyen terme. Cela dit, l'ensemble reste tout de même maîtrisé.

Il a encore mentionné un élément postérieur à l'impression du budget, à savoir un relèvement de 0,2% du taux de cotisation à l'assurance chômage (p. 18 du rapport, ch. 303)

Puis dans le cadre de la discussion, les Commissaires ont unanimement félicité le Conseil communal pour avoir effectué cet exercice, et en particulier pour la maîtrise des charges. Ils ont également tous eu un mot de remerciement pour le personnel, notamment les chefs de service, pour l'excellent travail fourni dans l'établissement de ce budget.

Ils ont aussi posé de nombreuses questions auxquelles le Conseil communal a répondu à satisfaction.

Ce fut l'occasion d'obtenir quelques précisions, par exemple que les frs 1'134'600 de dépenses supplémentaires pour le millénaire, mentionnées en page 6 du rapport, s'ajoutent au million de francs que le Conseil général a déjà approuvé précédemment.

Comme indiqué plus haut, les cinq sous-commissions ont également siégé entre le 26 octobre et le 11 novembre 2010 pour un examen détaillé du budget, par dicastère.

Voici leur rapport :

## Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, CEG, Ressources humaines et Services des assurances)

MM. Luciano Bocchi, Alexandre Brodard et Philippe Loup (rapporteur) ont rencontré le 4 novembre 2010 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; M. Marc Bernoulli, (Ressources humaines) et M. Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique, Service des assurances) ; MM. Serge Attinger et Gilbert Tripet (CEG).

### 02. Finances

#### Remarques d'ordre général

La sous-commission s'est tout d'abord penchée sur des questions posées par le plénum de la commission se rapportant sur les pages générales du rapport du Conseil communal concernant le budget 2011.

1<sup>re</sup> question : *Pourquoi les contributions de Viteos (sous forme d'intérêts et de dividendes) apparaissent-elles en page 31 sous les chiffres 422 et 426 et non pas sous une seule rubrique ?*

En fait, il s'agit là bien d'une erreur. C'est sous le chiffre 422 que les deux éléments contributifs de Viteos devraient se trouver. Les dividendes ont été mis sous 426 car les dividendes perçus de Video 2000 s'y trouvent déjà. Cependant, sommes-nous vraiment dans les deux cas en face de patrimoine administratif ? Pour Viteos plutôt oui ; par contre, au sujet de Video 2000, nous sommes en face de patrimoine financier. Actuellement, une procédure est toujours en cours contre le canton auprès du Tribunal administratif pour savoir à quel titre et comment devait être imposé Viteos. En dernier recours, ce sera au Tribunal administratif, cas échéant au Tribunal fédéral, de donner la réponse définitive. Selon la réponse, Viteos pourrait intégrer, en fonction d'une analyse à faire, le patrimoine administratif. Mais d'ici là le flou demeure.

La mise des dividendes de Viteos en 422 dès l'année prochaine provoquera évidemment des modifications de ratios, mais les explications à ce propos seront données pour éviter toute interprétation.

2<sup>ème</sup> question : *Pourquoi cette différence d'appréhension comptable des investissements du patrimoine administratif ou du patrimoine financier selon que l'on se rapporte aux pages 8/10 ou la page 12 ?*

Remarque préalable le chiffre de la page 8 mentionnant des investissements nets de Frs 32'237'000.- est juste alors que celui de la page 10 est faux suite à une erreur de Frs 500'000.- au niveau de la prise en compte des recettes qui se montent réellement à Frs 5'225'000.-

Pour ce qui est du Compte administratif de la page 12, nous nous trouvons face à une exigence cantonale obligeant de ne tenir compte que des investissements du patrimoine administratif, ce qui génère une source de confusion. Cependant, dès le Budget 2012, l'amortissement du patrimoine financier sera revu avec la possibilité de cesser ces derniers si ces actifs sont sous-évalués. Cela peut être évalué à une baisse des amortissements d'environ Frs 500'000.-.

Plus importante est l'entrée en vigueur, dès 2015, du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Celui-ci permettra de lever certaines ambiguïtés à propos du Compte administratif. En effet, le Compte de fonctionnement prend en considération aussi bien les éléments administratifs que financiers. Par contre, au niveau des Investissements seuls ceux du patrimoine administratif sont acceptés, partant du principe que ceux du patrimoine financier devraient être autoporteurs.

Enfin, au niveau Financement, tous les amortissements sont pris en compte, qu'ils soient administratifs ou financiers, ce qui n'est finalement pas correct.

Dès 2015, ces incohérences devraient donc disparaître. La valeur vénale du patrimoine financier sera sujette à une réévaluation tous les 5 ans environ. Si une plus-value était constatée, cela provoquerait une hausse de la Fortune. Par cohérence, une moins-value sera comptabilisée aux dépens de cette même Fortune.

La sous-commission se penche encore sur quelques points peu clairs toujours dans les remarques générales.

Ainsi en page 10, le niveau de l'autofinancement se monte à 49% car il ne tient compte que du patrimoine administratif. Par contre, en page 22, ce même degré d'autofinancement est porté à « seulement » 44.58%. Il s'agit ici d'un indice calculé selon les normes cantonales. Cet indice est harmonisé et tient aussi compte des investissements du patrimoine financier.

En complément à la page 11, on peut relever que le premier renouvellement d'emprunt à long terme en 2011 sera conclu à un taux de 2.2%. Ce taux a déjà été réservé 6 mois à l'avance pour un coût du Forward peu important. Le montant total des emprunts parvenant à échéance en 2010 se montait à 59 millions. Pourtant le renouvellement ne portera que sur 50 millions, 9 millions venant en diminution de la dette.

Les taux des emprunts en remboursement sont encore élevés pour 2011 et 2012. Si les taux remontent sèchement ultérieurement pour des raisons conjoncturelles, il sera toujours possible de faire des renouvellements en jouant sur la durée des nouveaux emprunts de façon à atténuer cette hausse subite.

Une dette plus basse permettrait de regarder l'avenir avec une plus grande quiétude et positionnerait aussi mieux la Ville sur le marché des emprunts.

Enfin, dernière remarque, la planification roulante de la page 7 a été influencée dans sa conception par la façon de pratiquer de Val-de-Travers.

La baisse des loyers (p. 31/423) s'explique essentiellement par une exploitation de la carrière de la Cernia axée davantage sur Valangin plutôt que sur Neuchâtel (cf. p. 205).

### **02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Le rapprochement CEG et SIEN se poursuit à un bon rythme depuis l'annonce en avril de fusionner ces 2 structures en une entité indépendante. Le 27 octobre, le personnel des 2 structures, environ 150 personnes, fut rassemblé. Chacun reçut les informations nécessaires quant à son devenir et à sa localisation dans la nouvelle entité. Les salaires seraient maintenus à leur niveau au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le lieu choisi serait le bâtiment du Verger-Rond, rénové et agrandi pour un coût évalué à ce stade de 14 millions. Un nouveau bâtiment, ailleurs dans le canton, provoquerait une dépense d'environ 40 millions. C'est l'Etat qui prendrait à sa charge cet investissement. La structure juridique en ferait une entité indépendante de Droit public. Le nouveau nom de cette entité serait le CSSI (Centre de Services et de Solutions Informatiques).

Le conseil de cet Etablissement serait composé d'un ou 2 représentants de l'Etat, 1 de Neuchâtel, 1 de La Chaux-de-Fonds, 1 représentant du domaine de la Santé et 1 de l'ACN. A ceux-ci, un externe pourrait bien

aussi trouver place. La Ville du Locle souhaite demeurer autonome avec son service propre mais de fait, il tire bénéfice dans une certaine mesure des structures existantes.

A propos du domaine de la Santé (HNE, CNP, ADMED, ANEMPA et NOMAD), les différents établissements sont déjà ensemble au sein du CNIS par l'obligation de coordination de leurs systèmes informatiques pour le suivi du patient-client-résident. Pour les éléments Services, ce domaine resterait attaché au futur CSSI. Par contre, concernant les Solutions, il mettrait directement sur pied une nouvelle structure au sein du HNE avec 8 personnes provenant du CEG, avec une localisation possible aussi au Verger-Rond.

Selon le nouveau système de la TVA, les entités de même niveau ne seraient plus soumises à la TVA. Ainsi en serait-il de l'Etat, du CSSI (CEG-SIEN) et de HNE. Par contre, la Ville devrait toujours s'acquitter de la TVA mais cela serait pris en compte au niveau du coût du mandat de prestation.

Pour 2011-12, d'autres mandats sont encore en développement pour le CEG. La réforme scolaire Harnos génère ainsi des modifications importantes des systèmes d'informations des écoles, notamment par la mise en place des cercles scolaires. Une migration technique du logiciel Cloée est en élaboration reprenant l'ancien tout en innovant.

L'OFS a par ailleurs mis en place de nouvelles modalités de statistiques pour les écoles comprenant tant les élèves et les enseignants mais aussi l'administration et les bâtiments. De même, 2011 est également l'année d'un recensement de la population qui sera établi par les données informatiques en possession des différentes collectivités publiques. La prise automatique des données nécessite la mise en place d'un logiciel nommé ETIC.

Un nouveau logiciel nommé MultiRuz a également été développé pour permettre dès 2011 une gestion complète de l'eau du Val-de-Ruz.

Enfin, les nouvelles crèches et les structures d'accueil en devenir ou la future taxe des déchets génèrent aussi des travaux d'infrastructures informatiques conséquents.

Tous ces projets montrent clairement à quel point les 2 postes créés sont aussi nécessaires qu'autoporteurs, plus particulièrement au profit du domaine de la Santé.

## **02.61 Ressources humaines**

Satisfaction face à l'aboutissement des négociations amenant une modification du règlement du personnel suite au postulat interpartis de 2006. Sur 10 ans, c'est une limitation d'environ 1 million à l'augmentation de la masse salariale qui sera obtenue. Jours de vacances supplémentaires ainsi que pont AVS indiquent que la logique de frein (délai de carence, contribution de solidarité) s'éloigne. Dès lors, les discussions sont plus positives et l'attractivité de la Ville pour ses postes au sein de l'Administration augmente.

Le coût de cette transition est évalué à Frs 300'000.- dès le 01.01.2011. Néanmoins, il n'y aura pas de gain en 2011 sur les échelons automatiques car ces derniers sont attribués au 31.12.2010 conformément à l'ancienne grille.

Le Noël du Millénaire (02.61.317.22) budgété à Frs 30'000.- représente tant une volonté de commémorer que de développer l'esprit d'entreprise au sein de l'administration.

## **02.71 Service juridique**

Un motif de satisfaction est tout d'abord relevé. En effet, le Tribunal fédéral a donné raison aux trois villes face à son conflit avec l'Etat relatif au plan de stationnement. Le désir de l'Etat de considérer ces fonctionnaires comme des résidents et non comme des pendulaires n'a pas trouvé grâce auprès des juges de Mont-Repos. C'est le principe du respect de l'autonomie communale qui a eu raison des volontés cantonales.

L'organisation juridique en grande mutation va forcer les causes qui ne sont pas en état d'être jugées d'ici au 31.12.2010 à « redescendre » au niveau du Tribunal d'instance. Ainsi en est-il du conflit sur les leasing de matériel informatique ou à propos du parking du port.

Le Service juridique de la Ville est également fréquemment mandaté par plusieurs entités paraétatiques telles Viteos, ESRN ou LNM. Une première commune, Cornaux, fit également appel à ce service de la Ville.

## Rapport de la Sous-commission financière II

(Chancellerie, Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Thomas Facchinetti, rapporteur, Olivier Forel et Jean-Charles Authier, s'est réunie le 2 novembre 2010 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner le budget 2011. Ont également participé à cette séance : pour la Chancellerie, MM. Rémy Voirol, chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier; pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haeberli, chef de service, accompagné par Mme Nives Faggiani, cheffe de la comptabilité; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, M. Sylvain Ghirardi, chef de service et M. André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires.

### 01. Chancellerie

#### Remarques générales

Le budget se caractérise par une augmentation de charges de 600'000 francs environ liée aux besoins concernant notamment les manifestations spécifiques organisées par la Ville dans le cadre du Millénaire, à l'augmentation de la fréquence de publication du bulletin d'information de la Ville, aux exigences légales nouvelles en matière de conservation des collections, à un changement de comptabilisation des frais de photocopies et à l'accueil du congrès de l'Union des villes suisses.

#### 01.02 Conseil communal

##### 01.02.317.02 Frais de réceptions

Le montant de 330'000 francs se décompose ainsi :

- ✓ 30'000 francs, réceptions officielles;
- ✓ 10'000 francs, boulangerie;
- ✓ 10'000 francs, manifestations officielles;
- ✓ 100'000 francs, congrès de l'Union des villes suisses (dont à déduire la participation de la commune de Peseux);



- ✓ 160'000 francs, accueil et protocole du Millénaire (ouverture : 50'000 francs; 1<sup>er</sup> août : 30'000 francs; clôture : 45'000 francs; 35'000 francs pour les autres événements à caractère officiel).
- ✓ 20'000 francs, divers et imprévus.

Ces montants s'ajoutent au crédit de base voté par le Conseil général pour les manifestations officielles du Millénaire. Le rapport mentionnait le fait que des dépenses complémentaires interviendraient en fonction de l'évolution du programme officiel des manifestations organisées directement par la Ville.

## **01.12      Secrétariat**

### 01.12.301.01    Traitements

La rubrique comptable comprend un poste à 50% afin de renforcer le domaine de la communication.

### 01.12.318.02    Mandats, études et enquêtes

La parution du journal "Vivre la Ville" passera de 26 à 33 numéros en 2011.

## **01.14      Economat et centre d'impression**

### 01.14.310.01    Fournitures de bureau

Le paiement des fournitures de bureau, notamment les photocopies, des services se fait directement par le centre d'impression et les dépenses sont répercutées dans la rubrique économat des entités administratives de la ville. L'imputation interne se retrouve pour l'économat et le centre d'impression de la chancellerie à la rubrique 01.14.490.99. Le montant qui figure au budget 2011 est de 375'400 francs. L'augmentation prévue des recettes internes (60'600 francs) ne couvre pas totalement les frais de photocopies de 80'000 francs payés par l'Economat sur le compte 01.14.310.01. La différence s'explique en bonne partie par le fait que plusieurs services n'appliquent pas le nouveau système de centralisation des paiements avec imputations internes. Les commissaires demandent d'appliquer avec cohérence le nouveau système.

## 04. Santé et Affaires sociales

### Remarques générales

Détérioration du budget de 550'000 francs au titre de l'aide sociale en augmentation, diminution au chapitre de l'intégration professionnelle de 350'000 francs et nouvelle rubrique comptable (04.43) pour le domaine "santé bucco-dentaire" avec 260'000 francs de charges. Pas de report de charges du canton au budget 2011. Grande stabilité des comptes.

### 04.02 Guichet social - administration

#### 04.02.301.01 Traitements

Économie de 40% de poste comme annoncé dans le rapport de la sous-commission relatif au budget 2010.

#### 04.02.316.43 Loyer locaux

Une part de la surface louée pour le service de santé bucco-dentaire demeure à disposition de la Ville pour les besoins des services sociaux. Le montant du loyer refacturé au centre de santé bucco-dentaire se trouve à la rubrique 04.43.436.10 (montant de 113'400 francs au budget 2011).

On assiste à une augmentation du prix de location du propriétaire. La ville s'est préoccupée de la situation et s'est approchée du bailleur. Après discussion, l'application des règles du bail commercial s'est faite sur une base correcte, le bailleur ayant répercuté finalement une augmentation limitée grosso modo à l'IPC.

#### 04.02.361.08 Part déficit mes. intégr. prof.

La réduction de la part de la ville aux mesures d'intégration professionnelle conduit les membres de la commission à s'interroger sur les conséquences sociales quant à l'accès à ces prestations importantes pour une partie des personnes sans emploi. La situation n'est pas encore très claire quant aux effets concrets et à l'ampleur après la révision de la loi sur l'AC.

#### 04.02.451.43 Contributions de l'Etat

Appréciation du Conseil communal sur la base des résultats des années précédentes (système de pot commun).

## **04.11 Aide sociale**

### 04.11.30 Charges de personnel

Le nombre d'assistants sociaux est stable. Le nombre de dossiers était de 1'294 au 01.01.2010, 1'271 au 01.04.10, 1'277 au 01.07.10 et 1'249 au 01.10.2010. On constate donc une certaine stabilité. Le travail social d'information et de conseils qui ne s'accompagne pas d'une ouverture de dossier n'est pas reconnu par le canton au titre de la participation aux frais de gestion des dossiers.

## **04.13 Agence A.V.S. et A.I.**

### 04.13.366.04 Prestations communales

Le budget 2011 ne prend pas en considération l'augmentation de 5 points prévu par l'arrêté communal au titre de l'indexation des allocations communales qui complètent les prestations complémentaires AVS/AI. Le montant au budget devrait donc être en réalité de 495'000 francs au lieu de 480'000 francs. Il n'a pas pu être intégré à temps dans le budget 2011.

## **04.31 Centre d'orthophonie**

Le nouveau concordat intercantonal qui devrait régir les services spécialisés va changer fondamentalement la donne. On est passé d'un système assurantiel à un système différent d'attribution des prestations fondé sur des critères et des modalités en cours de définition. Les conséquences en matière de prestations aux bénéficiaires et les impacts financiers pour les collectivités publiques pourraient être importantes à l'avenir. Les commissaires regrettent que la Ville ne soit pas davantage associée par le canton aux travaux en cours.

## **04.43 Santé bucco-dentaire**

### 04.43.30 Charges de personnel

Charge salariale d'une personne reprise à 100% de la clinique dentaire pour gérer l'organisation des dépistages et le versement de la subvention aux bénéficiaires selon l'arrêté du Conseil général du 1<sup>er</sup> novembre 2010. Le taux d'activité est susceptible d'être modifié selon l'évolution de la charge de travail.

#### 04.43.366.01 Traitements dentaires

Le montant au budget est fondé sur la part de la Ville aux frais de soins selon le régime qui prévalait les années précédentes. Il est possible que la charge financière selon le nouveau système voté par le Conseil général soit finalement moins élevée.

## **09. Jeunesse et Intégration**

### **Remarques générales**

Augmentation des charges de 1'900'000 francs qui s'explique par les premières retombées de l'entrée en vigueur du concordat Harmos, l'augmentation des primes à la caisse de pensions au titre des charges salariales, la participation nouvelle des communes aux frais de l'enseignement spécialisé et la baisse de la participation des parents (liée à la baisse de leur capacité contributive) aux frais des structures d'accueil communales de l'enfance.

Le budget ne tient pas compte des effets de l'entrée en vigueur éventuelle de la Loi sur l'accueil des enfants. Cette dernière n'avait pas encore été adoptée au moment où les chiffres du budget ont été arrêtés. Par ailleurs, on rappellera que le sort de cette loi dépend de celui de la réforme de la fiscalité des personnes morales, elle-même objet d'un référendum.

### **09.02 Service administratif**

#### 09.02.351.04 Ecolages ens. spécialisé

Le Grand Conseil a accepté en automne 2009 de modifier la loi sur l'organisation scolaire pour permettre l'adaptation du barème de participation des communes aux frais de l'enseignement spécialisé. La contribution des communes passe ainsi de 10 francs à 36.50 francs par élève et le nombre d'établissements spécialisés reconnus passe de 9 à 14 dans le cadre d'un désenchevêtrement des tâches.

#### 09.02.366.08 Intégration sociale

Petite augmentation en lien notamment avec des projets d'animation dans les quartiers.

## **09.03 Mesures d'insertion prof.**

### 09.03.301.01 Traitements

Les charges de personnel sont entièrement couvertes par les subventions fédérales et cantonales en faveur des mesures d'insertion professionnelle.

### 09.03.46 Subventions acquises

Les programmes d'intégration Bâtiplus et InfoPlus permettront de maintenir en 2011 17 places pour le premier et 8 places pour le second en faveur de demandeurs d'emploi. Le Semestre de motivation continuera à offrir 46 places sur les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds à des jeunes en quête d'un projet de formation professionnelle.

## **09.04 Actions jeunesse**

### 09.04.365.63 Académie Maximilien De Meuron

Nouvelle rubrique qui rassemble l'ensemble du soutien de la Ville. Pas de remarque autre que celle figurant à la page 213 du budget 2011 du Conseil communal.

## **09.09 Accueil écoliers**

### 09.09.460.02 Subvention fédérale

On s'achemine vers la fin des subventions fédérales dans le cadre du 1<sup>er</sup> programme fédéral 2003 – 2010 d'impulsion de l'accueil extra-familial des enfants. Les Chambres fédérales ont voté en 2010 un deuxième programme d'impulsion dans ce domaine. Le détail des critères de subventionnement n'est pas encore connu mais la Ville devrait pouvoir en bénéficier.

L'accueil des enfants dès 4 ans prévu par le concordat Harmos va avoir un impact financier lourd pour les collectivités publiques. Les modalités sont en négociation. En ville de Neuchâtel, on devrait parvenir, en vertu de la législation cantonale, en 2014 à une couverture de 30% des besoins pour les crèches communales et privées (actuellement 28% de couverture) et de 15% pour les structures parascolaires (actuellement 7%). La situation de la Ville est comparativement aux autres communes neuchâteloises relativement avancée.

Des projets et plans d'organisation de l'accueil des enfants dès 4 ans font l'objet d'intenses démarches de la Ville pour trouver les solutions les plus adaptées aux diverses contraintes. Un rapport à ce sujet sera transmis prochainement au Conseil général avec les implications financières qui en découlent.

A noter que le projet de crèche à Jehanne-de-Hochberg est abandonné et qu'une autre solution est à l'étude.

## **09.10 Contributions aux crèches**

### 09.10.365.61 Le P'tit Sioux

La crèche du P'tit Sioux souffre toujours d'un trop faible engagement des commerçants de la Ville. L'idéal serait de pouvoir moduler la subvention communale en fonction de la contribution des commerçants, à l'image de ce qui prévaut désormais pour le manager du centre-ville.

## **09.14 Crèche Centre-Ville**

### 09.14.301.01 Traitements

Le nombre de postes en EPT reste identique, mais ceux récemment repourvus ont été attribués à de jeunes diplômées, ce qui explique la diminution de la masse salariale globale.

## **09.41 Ecoles enfantines et primaires**

### 09.41.30 Charges de personnel

Le budget 2011 prévoit l'ouverture de 7 classes enfantines supplémentaires à la rentrée 2011, ce qui entraîne une augmentation des charges de personnel sur un peu plus de 4 mois.

### 09.41.311.11 Achat mobilier et équipement

L'ouverture de ces 7 nouvelles classes entraîne quant à elle une charge supplémentaire immédiate et conséquente pour leur équipement.

## **09.43 Clinique dentaire**

Suppression du centre financier en lien avec la création du centre de santé bucco-dentaire (nouveau centre financier 04.43).

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales**04.02. Guichet Social - administration**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04 451.43	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton. 40% : canton                      60% : ville Personnel : Le personnel communal est subventionné comme suit par le canton (sous 04.02.451.43). Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. Le salaire de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Le montant remboursé p.ex. en 2010 est basé sur les comptes 2009. Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel, voire doivent contribuer. Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socio-professionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007.
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.

**04.13. Agence AVS/AI**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50. Environ 2'000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

**04.21. Planning familial**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

**04.31. Centre d'orthophonie**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Consultations	Enfants (0-20 ans), domiciliés sur la commune ou non	43	Le centre facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit du centre est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation. Pour les cas légers (non-couverts par l'OES), la Ville rembourse 56 francs / heure (sur un taux facturé de 96 francs) aux parents domiciliés sur la commune, seulement si la prestation est fournie par le Centre d'orthophonie.	La subvention de l'Etat est passée de 40% du déficit à 0 en 2005. Val de Travers a dénoncé la convention pour fin 2009. Communes conventionnées : Auvernier, Boudry, Brot-Dessous, Colombier, Gorgier, Montalchez, St-Aubin, Vaumarcus, Peseux, Les Verrières, La Côte-aux-Fées, Cornaux.



**04.43. Santé bucco-dentaire**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
				Voir explications sous 09.43. Clinique dentaire.

**Lexique :**

LAS : Loi sur l'Action Sociale  
GSR : Guichet Social Régional

LPC : Lois sur les Prestations Complémentaires  
OES : Office de l'Enseignement Spécialisé

Vade-mecum Jeunesse et Intégration**09.02. Service administratif**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subsides scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écolage	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève aux communes, 36.50 francs par jour et par élève.	Modification de la loi sur l'organisation scolaire en 2009 : le Grand Conseil a accepté d'augmenter le montant facturé aux communes (jusque là, 10 francs/ jour/ élève). De plus, 14 établissements (au lieu de 9) sont reconnus.
Contributions à d'autres communes : Versement de compen- sations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Anim'action, Alter Connection	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations.	
Autre recettes	HE-ARC	439.11	La HE-ARC n'est plus locataire du bâtiment communal sis St-Hélène 50 depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2009. Elle ne participe plus par voie de conséquence au financement d'un demi-poste de conciergerie. Le collaborateur a été transféré de la Ville à la HE-ARC à cette date.	

**09.03. Mesures d'Insertion prof.**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Programmes d'intégration professionnelle (BâtiPlus, Semestre de motivation)	Chômeurs, jeunes en sortie d'apprentissage, non-promus en fin de scolarité ou en rupture de formation	301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP.  Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtiPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière. La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05)  Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08).

**09.04. Actions Jeunesse**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions.  Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation.

**09.06. Contribution Scolaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève.	Ordre de grandeur : 10'000 francs/élève.

**09.09. Accueil écoliers**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01 460.02 461.01	Les parents paient les frais effectifs, à partir d'un revenu imposable défini. Ils sont partiellement subventionnés par la Ville en dessous de ce seuil, selon une échelle dégressive en fonction du revenu imposable. Subventions fédérales (programmes d'impulsion) Les subventions cantonales sur la masse salariale du personnel éducatif formé représentent environ 350'000 francs par année.	

**09.10. Contributions aux crèches**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	Prix de journée de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%. Le solde est payé à 16% par le Canton, 84% par la Ville. Le canton paie en fait 20% du salaire du personnel qualifié des crèches.	Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux. La Commune de Peseux versera pour notre compte en mains de l'institution la différence entre le prix payé par les parents et le montant de 80 francs. Elle nous refacturera ensuite notre participation (09.10.352.01). Un enfant domicilié dans une autre commune fréquente une structure sise à Neuchâtel. Nous avançons la contribution de sa commune de domicile (09.10.365.01) et la récupérons ensuite auprès d'elle (09.10.452.04).

**09.11 - 09.14. Crèches communales**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent.

**09.41. Ecoles enfantines et primaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de 45% sur les salaires des enseignants 25% sur les salaires des postes de direction 0% sur les salaires du personnel administratif	L'école infantine ne sera obligatoire que dès la rentrée scolaire 2011.

**09.42. Service médical**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

**09.43. Clinique dentaire**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Prophylaxie Dépistage annuel gratuit des problèmes dentaires Soins conservateurs pour les parents qui souhaitent cette prestation	Elèves domiciliés à Neuchâtel et fréquentant l'une des écoles sises sur son territoire	09.43	Pour le dépistage, un montant forfaitaire de 14.85 francs par cas est facturé par la clinique à la Ville. Les soins conservateurs sont facturés par la clinique au tarif de 3.10 le point. Ils sont subventionnés par la Ville jusqu'à 90% en fonction du revenu et du nombre d'enfants des parents.	Rapport accepté par le CG en Novembre 2010

**Lexique :**

APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme et Environnement, Transports et Développement durable)

La sous-commission financière III, composée de Mme Caroline Nigg (excusée) et de MM. Blaise Péquignot et Matthieu Béguelin (rapporteur), s'est réunie le 2 novembre 2010 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner le budget 2011. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué au développement durable et à la mobilité, Antoine Rosselet, intendant des domaines, Willy Zahnd, caviste de la Ville et Jan Boni, ingénieur forestier.

### **03. Forêts et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des forêts**

##### *Une année riche en évènements*

2011 sera l'année internationale des forêts. Le service des forêts s'est approché du Jardin botanique pour proposer conjointement des activités à la population. À partir de 2011, deux stagiaires ingénieurs forestiers viendront renforcer les effectifs durant 9 mois (3 mois pour l'un et 6 pour l'autre), et se verront confier des tâches dans ce sens. Enfin, le Millénaire sera aussi l'occasion de faire découvrir nos forêts à la population.

##### *Budget*

Le programme RPT auquel la Ville participe arrivera à terme fin 2011, ce qui induit des renforts à Champ-du-Moulin, afin de finir le travail dans les temps (il avait pris un peu de retard à cause du fort enneigement de ces deux dernières années). Cela explique l'augmentation des comptes 03.11.318.12 et 13 (autres entrepreneurs – renforts – et camionnage).

Notons que les renforts seront aussi utilisés pour les travaux à Chaumont. Cette pratique de renforts est en soi courante, même si elle

avait été abandonnée ces dernières années, pour raisons d'économies.

Ces chantiers en cours (Champ-du-Moulin et Chaumont) ont une incidence sur le budget 2011, l'année forestière étant, à l'image des années scolaires, à cheval sur 2 exercices. De fait, les dits chantiers se tiennent sur le budget 2011, quand bien même ils ont déjà commencé.

L'alimentation du fonds forestier de réserve change quelque peu dans sa forme. Les attributions passeront désormais par des comptes, et non plus directement par ledit fonds. Cela explique la création de plusieurs nouveaux comptes (03.11.427.15, 03.11.430.01, 03.11.439.25 et 03.11.490.22).

Pour des raisons évidentes, le montant des « travaux pour tiers » est difficile à évaluer, les demandes arrivant au coup par coup. La réalisation de ces travaux crée un positif. Cependant, la Ville ne soumissionne jamais et n'agit donc que sur demande. La plupart du temps, ces « tiers » sont des collectivités publiques, rares sont les privés pour lesquels des travaux sont réalisés.

La Ville a un stock de bois assez important qui, après 2 ans de séchage pour le bois de feu par exemple, est revendu. Ce stock devait être valorisé et mis au bilan. Le système de comptabilisation des entrées et sorties était assez compliqué, ce qui a fait qu'une partie du produit des ventes n'a pas été comptabilisé auparavant. Cette erreur a été corrigée dans ce budget, en comptabilisant tout sur les comptes 427.11 et 427.14.

Enfin, un double report de charge à signaler/regretter : le Canton a supprimé sa participation au soutien à la lutte contre les bostryches, cela malgré le contrat de prestation passé entre la Confédération, le Canton et la Ville.

De même, le taux de subventionnement des salaires des gardes forestiers par le Canton diminue.

### *Réflexion future*

Pour rappel, le défrichement n'est permis que pour des constructions d'utilité publique. Pour l'heure, l'agriculture en a bénéficié, mais à l'avenir la question de la densification urbaine pourrait aussi se poser.

### **03.21 Domaines**

#### *Une année de transition*

La fin de l'année 2010 sera marquée par le départ à la retraite de notre intendant des domaines, M. Rosselet. Ce dernier a toutefois accepté de poursuivre quelques temps son activité sur mandat, afin de permettre un passage de témoin optimal, en accompagnant l'entrée en fonction de son successeur.

Cet accompagnement sera d'autant plus précieux que certaines opérations prennent plusieurs décennies (comme le cas de la piscine de Monruz), de telle sorte qu'il n'est pas pensable de pouvoir reprendre une telle longévité d'activité d'un seul coup.

Rien ne se fait immédiatement, tout est à long terme. Les procédures sont également de plus en plus fréquentes, les domaines n'échappant pas aux recours.

L'année 2011 sera donc une année de transition. En l'état, il n'a pas été possible de répartir nouvellement les tâches des domaines tant que la réorganisation de la gérance des bâtiments n'était pas effectuée (cf. Urbanisme). Le service des bâtiments et du logement reprendra l'entretien des domaines, avec possibilité de mandat au service des forêts selon les besoins. Concernant les baux une collaboration accrue sera mise en œuvre entre le service des domaines et la gérance des bâtiments.

Il s'agira aussi de repenser la politique foncière de la Ville sur le moyen-long terme. Notamment en procédant à une analyse fine de notre patrimoine.

La définition du profil requis pour reprendre une telle charge est également complexe. C'est une fonction stratégique indispensable pour le développement de notre Ville. Durant l'année 2011, cette réorganisation se précisera.

#### *Budget*

L'augmentation des charges de personnel (301.01) est liée au départ à la retraite de M. Rosselet, initialement prévu à fin juin 2010, et repoussé à la fin de l'année. Il tient compte de l'engagement d'un nouveau responsable dès 2011 et de la redéfinition du poste, qui amène à se laisser une petite marge.



Perspectives de vente pour 2011 : principalement le bâtiment Signal 28 à Chaumont. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le DGT pour résoudre (enfin ?) la question du Home bâlois.

### **03.31 Vignes et**

### **03.32 Encavage**

#### *Avenir des caves*

Le processus de fusion de Caves a été abandonné. Le désistement de la Fondation Pourtalès, mentionné l'année passée, n'a pas permis de conclure plus vite la réalisation d'un encavage collectif, aucun accord n'ayant été trouvé avec les partenaires restants. Le projet Covinil est également « mort » faute de financement. Un investissement de l'ordre de 10 millions aurait dû être dégagé pour le réaliser.

Les réflexions portant sur la définition d'une politique de vente des vins et la réorganisation des caves en général se poursuivent toutefois ; notamment la recherche d'un équilibre des comptes, qui devra passer par de nouvelles recettes.

Pour améliorer les ventes, il faudrait aussi faire un effort sur le cadre, les caves mêmes, afin d'avoir un petit élément en plus de la qualité du vin. Il faut également miser sur une meilleure promotion de nos vins, pour les utiliser aussi comme des ambassadeurs de notre ville.

#### *Budget*

D'une façon générale, la situation du marché national n'est pas très bonne, la faible valeur de l'Euro ayant incité certains gros acheteurs à miser sur des vins étrangers proposés à bas prix sur le marché.

Toutefois, l'excédent de charges (112'800 francs) n'est pas véritablement lié à une baisse des revenus, mais bien plutôt à la non-activation de la valeur comptable du stock (cf. 427.23), laquelle activation aura lieu au moment des comptes 2011.

Le montant inscrit au compte 427.22 intègre une prévision de vente exceptionnelle liée au Millénaire.

Le système de facturation interne est en cours d'amélioration.

## 06. Urbanisme

### *Organisation des services*

La section de l'Environnement s'est rebaptisée « section de l'Urbanisme et de l'Environnement ». Cette nouvelle appellation, découlant de la séance extra-muros du Conseil communal, permet de mieux rendre compte de l'activité de cette section.

Durant 2010, un long travail a débuté, afin de réfléchir à la réorganisation et au fonctionnement des services. Les descriptions de fonction des cadres sont en cours d'actualisation. Un rapport détaillé parviendra au Conseil général. Ce travail a déjà débouché sur le regroupement des services de la gérance et des bâtiments en un service commun, le service des bâtiments et du logement. Cela permettra de mettre en lien ces deux activités et de renforcer les synergies afin de développer une politique cohérente du logement et de l'entretien du patrimoine. Ce regroupement permettra également une meilleure prise en compte de l'impact de l'entretien sur les loyers. Cela aura aussi pour effet à terme d'améliorer l'organisation des services, d'analyser les besoins, notamment en personnel. Cela va aussi entériner la pratique des dernières années où les deux services ont souvent collaboré. Leurs expériences respectives se nourrissent mutuellement, améliorant au final leur efficacité.

Notons également que le chef du service de la gérance partira à la fin de l'année en retraite anticipée, mais interviendra encore ponctuellement courant 2011 pour des consultations, de la même façon que M. Rosselet par rapport aux domaines.

Un groupe de travail interne à la Ville, (en plus du groupe de travail cantonal existant) a été institué pour actualiser la politique du logement et tenter de trouver des solutions pour palier la fin des subventions fédérales d'aide au logement.

Un gros travail a aussi été mené au SBAT pour établir une systématique dans la répartition entre frais de fonctionnement (entretien courant des bâtiments) et investissements (entretien lourd).

Enfin, afin de pouvoir établir clairement les besoins d'entretien, il faut d'abord avoir une idée claire de l'état du parc immobilier. Le Conseil général sera saisi d'un rapport. Celui-ci avait été prévu pour 2010. Il a été retardé par le départ d'un collaborateur et par une absence pour

cause de maladie d'un autre. Ce rapport pourra, au mieux, être soumis au Conseil général avant l'été 2011.

Le lancement du programme EPIC (expertise du parc immobilier communal, 1<sup>ère</sup> étape) sera d'une grande utilité. Il permettra de définir une stratégie pour l'entretien du patrimoine, ainsi qu'une planification à long terme.

Ces réflexions reflètent le souci de pouvoir dégager du temps pour le pilotage stratégique des dossiers, trop souvent lésé faute de temps, phagocyté par la gestion des affaires courantes.

### *Budget*

#### *Détériorations et améliorations*

Pour l'Urbanisme, on constate une augmentation des charges de personnel, qui s'explique par l'engagement de deux concierges (à 40 et 60%) et par la création d'un poste d'archiviste à 80 % (engagement à durée déterminée). Les revenus sont eux légèrement en baisse, due essentiellement à de faibles prélèvements aux fonds spéciaux. Il est à noter que le montant réel des revenus au poste 06.11.461.00 a été estimé avec trop d'optimisme, et sera plutôt de l'ordre de 135'000.-

Les subventions d'aide au logement ont été transférées, par souci de transparence, depuis les services financiers à celui de l'urbanisme (cpte 06.52.366.07). Cela a pour effet d'augmenter les charges de la section de l'urbanisme de 268'000 francs.

Les intérêts passifs ont quant à eux pris l'ascenseur en raison de la réévaluation du patrimoine (à hauteur de 14 millions) qui est intervenue lors du passage à la nouvelle caisse de pension.

Pertes sur débiteurs : Casino de la Rotonde passif de 208'000.-, dont Fr.70'000.- budgétisés en 2011. Cela s'explique par les investissements importants consentis au début du bail, qui n'ont manifestement pas été dans les moyens du locataire. Ce dernier n'ayant pas amené de garantie sur le paiement et son bail à durée déterminée prenant fin en 2010, il a été décidé de ne pas le renouveler.

L'attribution de 130'000.- (06.11.330.03) sert pour sa part à couvrir une partie du risque de l'ancien locataire de l'Hôtel du Marché, la société Mimosa SA (à noter que cette dernière a depuis quitté le Marché et que son successeur paie régulièrement ses loyers).

Quant au rendement du patrimoine financier (06-11), il s'explique par la hausse de 300'000.- des intérêts passifs (découlant elle-même de la réévaluation effectuée lors du passage à la caisse de pension unique). L'amélioration du rendement du patrimoine financier ex-HLM (06.12) résulte de la baisse des frais d'entretien de fonctionnement, de même que celle du rendement du patrimoine administratif locatif (06.21).

Par ailleurs, le processus initié de révision des contrats d'entretien a permis une forte économie durable, de l'ordre de 160'000.- (06-11, 12, 21), qui porte le total des économies des BSM à 214'400.-.

En résumé, on se retrouve avec un total de 815'000.- de charges en plus, pour 265'000 de recettes en moins, ce qui porte l'excédant de charges en plus à 1'080'000.- par rapport au budget 2010.

### *Investissements*

Ils se situent en dessous de ce qui avait été porté à la planification des investissements. Cela s'explique par des reports, liés au fait que tous les rapports y relatifs n'ont pas encore passés devant le Conseil général d'une part, et par le transfert des crédits liés aux aménagements des espaces publics de Microcity à Infrastructures et énergies et aux Transports, qu'on retrouve donc dans les budgets d'investissements respectifs. Cela dit, au niveau du crédit d'entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif, il se pourrait qu'on soit gêné aux entournures, à cause de nouveaux éléments arrivant en cours d'année et n'étant donc pas prévus dans le budget actuel. Cela s'explique aussi par un changement d'attitude. Par exemple, lorsqu'un locataire quitte un appartement qu'il a occupé durant 30 ans, au lieu de seulement « changer l'évier » comme auparavant, on rénove l'appartement. Cela a un coût plus élevé, mais cela augmente également le rendement de l'appartement en pouvant répercuter une partie de l'investissement sur le futur loyer. Il convient, de toute façon, de redéfinir en premier les fondamentaux, puis d'adapter le budget des investissements. Notons que la Ville n'est pas la seule à opérer ce tournant, des décennies durant, l'entretien n'était pas la priorité des propriétaires et la tendance s'inverse maintenant.

L'entretien lourd des bâtiments (1'045'000.-), la passerelle Gare-Mail (1'100'000.-), la première étape d'EPIC (700'000.-) et le concours pour un réaménagement de la Place du Port (500'000.-) sont les investissements les plus importants du patrimoine administratif. Pour le patrimoine financier, c'est l'entretien lourd des bâtiments (860'000.-) qui

représente le poste le plus important.

### *Autres éléments*

Le bâtiment du Faubourg de l'Hôpital 6 accueillera notamment une partie du nouveau tribunal, sur deux étages, raison pour laquelle les services de police ont partiellement déménagé dans le bâtiment du Faubourg du Lac 5.

Le montant de lutte contre les tags a augmenté, pour redonner une impulsion en collaboration avec l'association Neuchâtel sans tags.

### **Politique énergétique**

Nous avons reçu pour la cinquième fois le label « Cité de l'énergie ». Ce prix s'attribue tous les 4 ans sur évaluation. 220 communes sont labellisées aujourd'hui en Suisse. Nous avons également confirmé le label européen, qui nous avait été attribué en 2006 (attribution due à un score de plus de 75% lors de l'évaluation).

L'étape actuelle de Cité de l'énergie se traduit entre autres par une sensibilisation du public, la mise en place d'une centrale à « négawatts » et la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'électricité. Ce dernier thème est très important car nous constatons une tendance à l'électrification de la société, notamment au travers des véhicules électriques. Nous devons mettre en avant que cette tendance n'aura d'effets positifs que si, dans un même temps, on développe le photovoltaïque (sinon il faudrait construire des centrales nucléaires pour répondre à la demande).

## **14. Transports**

### *Les enjeux pour 2011, début des mesures du projet d'agglomération*

Pour la mobilité, les enjeux principaux pour 2011 sont le Millénaire, les infrastructures pour 2-roues (parcs à vélo, infrastructures en général, émergeant désormais à ce département), le plan de mobilité professionnelle pour la Ville et des entreprises, la réalisation des mesures du projet d'agglomération, Neuchâtelroule et Newride (subventionnement des scooters électriques).

Pour les transports publics, les enjeux sont la promotion des lignes 10 et 11, les offres combinées, la mise en place des cours pour personnes âgées sur l'utilisation des transports et les travaux de la CRT1 de la COMUL.

Pour le développement durable, un premier bilan de l'agenda 21, après 10 ans, se tiendra en vue du lancement de l'agenda 21.2.

Pour l'environnement, il faut mentionner un bilan environnemental de la commune (en collaboration avec le délégué aux économies d'énergie), ainsi qu'un bilan de près de 20 ans de mesure de la qualité de l'air. A noter également le suivi du chantier Microcity, ainsi que plusieurs mesures et interventions (air, eaux, sous-sol). Le projet « Freecooling », dans le cadre de Cité de l'énergie, consistant à établir un réseau de distribution du « froid » en pompant l'eau du fond du lac (température constante de 5 à 7 °C) et de le distribuer dans le complexe de la Maladière, de l'Hôpital ou du CSEM notamment (climatisation, refroidissement des installations de salles blanches, chambres froides de supermarché, etc.) s'ajoute à ces mesures. A noter qu'un tel système n'induit pas de choc thermique lors du retour des eaux (13 à 15°C) dans le lac.

### *Budget*

Au niveau des charges de personnel, une collaboratrice administrative à mi-temps a rejoint l'équipe.

L'augmentation des cartes journalières CFF « communes », décidée par les CFF, a un impact sur les charges prévues. L'augmentation est même plus forte pour les communes que pour les voyageurs. Cette augmentation sera répercutée sur la vente aux habitant-e-s à hauteur de 2.- (passant de 38.- à 40.- pour une journée), soit l'équivalent de l'augmentation des CFF. Mais, il est à noter que pour atténuer son impact, la Ville a réduit sa propre marge afin de maintenir un prix de revente abordable et attractif.

L'augmentation assez importante de la subvention Onde Verte s'explique par le rétablissement de la subvention pour les abonnements mensuels.

La forte augmentation se situe au niveau de la participation de la Ville au pot commun. Elle est due à la diminution de la part fédérale au trafic régional, la rénovation de certaines rames ferroviaires Dominos et une

augmentation de charge pour la ligne Neuchâtel-Chaux-de-Fonds, notamment une plus grande fréquence des liaisons.

Les mesures exceptionnelles liées au Millénaire se traduisent par des mesures supplémentaires en faveur de la mobilité douce et de l'utilisation des transports publics. Un effort sera mis sur la communication. Les festivités du Millénaire induiront également à la fois des besoins supplémentaires en transports publics et des perturbations du trafic, liées à certaines manifestations.

#### **14.03 Fun'Ambule**

Ce poste tient compte des frais d'entretien à moyen terme et d'une augmentation du loyer facturé par la Ville aux TN (avec l'accord de ceux-ci). Pour l'année 2011, l'exploitation devrait être ainsi légèrement bénéficiaire. Ce bénéfice est aussi rendu possible grâce aux amortissements extraordinaires qui ont eu lieu lors des comptes 2009.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

Sécurité, Infrastructures et Energies (Travaux publics), Infrastructures et Energies (Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de MM. Sylvain Brossin Jonathan Gretillat (excusé) et Christian van Gessel, (rapporteur), s'est réunie le 26 octobre 2010 pour l'examen du budget 2011, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Bertrand Cottier, chef du Contrôle des habitants, Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil, Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

Les commissaires tiennent à vivement remercier le Conseiller communal en charge, ainsi que tous les chefs de service et responsables susmentionnés pour leur disponibilité et pour leur préparation sans faille, ainsi que pour les réponses détaillées qu'ils ont reçues à toutes leurs questions.

### **05. Travaux publics**

#### **05.31 Station d'épuration des eaux et réseau**

##### 05.31.301.01 Traitements

La comparaison avec l'augmentation de plus de 50'000 francs de ce poste par rapport au budget 2010 n'est pas pertinente, c'est avec les comptes 2009 qu'il faut comparer. D'autant plus que l'effectif n'a pas changé et que la légère augmentation relève du renchérissement et des effets de la grille salariale.



#### 05.31.310.44 Informatique

Il s'agit principalement de frais liés au hardware, dont la durée de vie est de 7-8 ans, donc renouvelé par tranches. Il faut relever que malgré l'importance du montant, cela n'empêche pas qu'un gros crédit de renouvellement sera sollicité en 2011 (notamment pour du hardware) pour l'automatisation et l'amélioration de la réutilisation de l'énergie dégagée par la STEP.

#### 05.31.311.11 Outillage, mobilier, machines

Poste introduit en 2008 par le nouveau système de comptabilité analytique ; ce compte remplace trois comptes anciens. Les équipements sont conséquents (20 millions à neuf), et d'une durée de vie de 15 ans. Ce poste est difficilement compressible et difficile à maîtriser si soudainement il y a une grosse réparation à effectuer.

#### 05.31.314.06 Travaux de tiers

Dès 2008, on a privatisé le camion pompe et l'entretien des canalisations. Avant, c'étaient des prestations internes, et le service touchait 400-500'000 francs environ. En 2008 il y a eu une demi-année environ de travaux de tiers, puis dès 2009 l'année entière.

#### 05.31.331.03 Installations

Si les montants ont augmenté de façon sensible ces dernières années, c'est à cause du PGEE, qui représente 2 à 3 millions d'investissements par année. Le Conseil communal a tenu à préciser que nous nous trouvons en plein dans la cible prévue en 2006.

#### 05.31.381.02 Epuration des eaux, réserve, attribution

Lorsqu'il y a une taxe couvrant une activité précise, les comptes doivent être équilibrés. Pour la STEP, la taxe d'épuration doit ainsi couvrir les coûts. Pour rappel s'il y a un excédent, celui-ci est attribué à la réserve. S'il y a un déficit, le montant correspondant est emprunté à la réserve, et cet emprunt doit être amorti (de 20 % par année comme cela est imposé par l'Etat). Par conséquent, on joue sur les réserves pour ne pas avoir à adapter et modifier la taxe chaque année. Si la fortune de la réserve est conséquente, elle est placée et rapporte des intérêts (cf. 05.31.490.22).

Ce mécanisme explique pourquoi il peut y avoir des variations considérables d'une année à l'autre.

05.31.390.00 Intérêts passifs

L'endettement augmente, donc les intérêts aussi.

05.31.452.01 Part. d'autres collectivités au réseau intercommunal

La raison de l'augmentation sensible de ce poste provient du raccordement du Val-de-Ruz à notre réseau.

## **05.63 Voirie**

05.63.318.36 Primes assurances choses

Le montant budgété de 23'000 francs n'est pas en rapport avec les dépenses de ces dernières années (2007 : 15'800 / 2008 : 4'300 / 2009 : 4'300). Ce chiffre est une estimation du Service des finances qui négocie actuellement un nouveau contrat.

05.63.438.01 Prestations d'investissement

Quand un service en a les compétences, il réalise certains travaux pour d'autres services. C'est par ce poste que l'on perçoit une rémunération interne au débit d'autres services de la Ville.

## **05.64 Déchets incinérables**

05.64.313.99 Matière, marchandises, autres

Ce poste regroupe le matériel et les produits de nettoyage, les sacs pour les poubelles publiques, etc. Comme il y aura plus de conteneurs enterrés, leur entretien va coûter plus cher, d'où l'augmentation de ce poste.

05.64.314.06 Travaux de tiers

Il s'agit ici de la facture de VADEC. On estime qu'elle va diminuer, à cause de la diminution régulière du volume des déchets.

05.64.316.45 Licences informatiques

Un logiciel de contrôle d'accès des conteneurs enterrés doit être implémenté. La Ville est actuellement en négociation avec un fournisseur, pour un montant actuellement oscillant autour de 50'000 francs.

05.64.330.03 Pertes sur débiteurs

Ici exceptionnellement (par rapport à d'autres services), un montant a été budgété, montant qui est même étonnamment important aux yeux des commissaires. Selon les termes du chef de service, la situation est grave. Il a été assuré que les mauvais payeurs sont toujours mis aux poursuites, mais que les actes de défaut de biens et les faillites sont nombreux, d'où le montant important.

05.64.331.01 Equipement

L'achat des conteneurs enterrés est mis en compte dans ce poste, ce qui explique son augmentation sensible depuis quelques années.

05.64.380.01 Amortissement avance taxe

Voir les explications données sous 05.31.381.02 ; en l'espèce, dès l'introduction de la taxe déchet, celle-ci a été trop basse, ce qui a nécessité la création d'un fond négatif, intitulé avance de taxe. Son amortissement est fixé obligatoirement à 20 % par année par l'Etat.

05.64.390.00 Intérêts passifs

L'endettement augmente, en raison de l'achat des conteneurs enterrés, donc les intérêts aussi.

05.64.390.22 Intérêts sur découvert

Voir les postes 05.31.381.02 pour les explications générales et 05.64.380.01 pour le cas particulier. En l'espèce, le découvert génère des intérêts passifs.

05.64.434.58 Taxe déchets

Comme indiqué plus haut, la diminution régulière du volume des déchets implique de budgéter un revenu de la taxe en baisse.

05.64.481.04 Attribution à l'avance de taxe

Voir ci-dessus le poste 05.31.381.02 pour les explications générales.

**05.65 Parcs et promenades**

05.65.317.21 Représentations

Le montant budgété a triplé par rapport au budget 2010, car il y a eu une erreur l'année passée. On revient donc à la normale.

05.65.331.01 Amortissement d'équipements

Comme il y a eu un amortissement extraordinaire en 2009 (cf. 05.65.332.01), le montant budgété est inférieur aux comptes des années précédentes.

05.65.381.09 Attr. au fonds de compens. de plantation des arbres

Ce compte est toujours budgété à zéro, car le montant effectif des taxes de compensation de plantations d'arbres est toujours vidé en fin d'année (05.65.430.04) pour être placé dans le fonds y relatif (actif au bilan : B280.55), sur lequel on effectue des prélèvements par le biais du compte 05.65.482.18.

05.65.381.10 Attribution au fonds des places de jeu

Même mécanisme que pour les arbres, cf. ci-dessus.

05.65.433.06 Finances de cours

De nombreux cours ont été donnés jusqu'en 2008. La demande ayant fortement chuté dès 2009, ce compte a donc subi une baisse importante depuis lors.

**05.66 Direction et bureau technique**

05.66.316.45 Licences informatiques

Le montant est important pour les raisons suivantes : il y a d'abord un logiciel pour le cadastre dont la licence coûte 19'000 francs par an à lui seul ; il y a aussi le logiciel de dessin Autocad qui coûte cher, de même qu'un logiciel uniformisant les soumissions ; il y a encore la location

d'une photocopieuse imprimante, ainsi que la mise à jour du site internet.

#### 05.66.317.21 Représentations

Le chiffre des comptes 2009 a été repris (environ 4'300) et arrondi à 5'000 francs. Les commissaires ont demandé que ce soit la moyenne des dernières années qui soit budgétée dorénavant.

#### 05.66.319.01 Cotisations

Le service et certains de ses employés sont membres de différentes associations. Par exemple, la qualité de membre de la SIA de l'ingénieur communal est utile à la Ville, elle paye donc sa cotisation. Ce poste a été introduit avec la comptabilité analytique mise en place en 2008.

#### 05.66.351.06 Dédommagements à des collectivités publiques, mensurations cadastrales

Un programme de nouvelles mensurations cadastrales a été lancé par la Confédération il y a quelques années. Celle-ci n'a rien facturé en 2007 et 2008, et n'a commencé qu'en 2009. Pour 2010, une facturation plus importante est attendue.

#### 05.66.438.01 Contributions, prestations d'investissement

Ce poste représente les prestations du bureau technique effectuées pour les autres services de la Ville sur des investissements votés. On met donc à contribution des compétences internes plutôt que de mandater des tiers Ce poste doit être distingué du 05.66.490.99, lequel réunit aussi des prestations à d'autres services, mais sur des tâches non spécifiques.

## **07. Police**

### **07.01 Service administratif**

#### 07.01.301.01 Traitements

Le poste d'adjointe de direction (pour la police et la police du feu) et du poste de secrétaire qui lui était lié, ont été supprimés. En remplacement, une assistante administrative à 60 % a été engagée dès janvier 2010. Il s'agit de l'une des mesures structurelles mentionnées en page 2 du

rapport du Conseil communal. Cela explique la diminution notable de ce poste.

07.01.310.03 Insertions

Il a été expliqué que ce poste est toujours budgété à 1'000 francs, alors que les dépenses effectives entre 2007 et 2009 ont oscillé entre 257 et 787 francs. Les commissaires sont d'avis que pour tous les postes, aussi insignifiants soient-ils, il faut élaborer le budget avec la même rigueur, et se baser, lorsque cela est pertinent, sur une moyenne des années précédentes.

07.01.313.71 Plaques indicatrices des rues

Ce poste est difficile à budgéter, car il peut y avoir de grosses variations imprévisibles. Ainsi, le compte s'est monté parfois jusqu'à 7 à 8'000 francs. On se base donc sur une moyenne de 3 à 4'000 francs pour les budgets.

07.01.317.02 Frais de réceptions

Le montant budgété correspond à une moyenne des années précédentes.

07.01.319.51 Autres dépenses BSM

Ce poste représente des frais d'abonnement (Feuille officielle), le coût de spots passés sur RTN ainsi que des dépenses dans des procédures judiciaires.

07.01.392.06 Loyers urbanisme

Ce poste est nouveau depuis 2010, car dès cette année-là, des loyers ont été pris en compte.

07.01.393.02 Informatique de finances 02

Il a déjà été précisé plus haut que le CEG facture 1'000 francs par PC pour la maintenance annuelle. Comme des postes de travail ont été supprimés, il y a une diminution sensible du montant budgété.

## **07.11 Etat civil**

NB : Bien que l'Etat civil et le contrôle des habitants ont été réunis sous la bannière du SECOPO, ils restent séparés dans les comptes pour garder plus de clarté.

### 07.11.318.45 Infostar

Infostar est une banque de données centrale créée par la Confédération et géré par elle. Son financement est dévolu aux cantons. Les différences entre budget et comptes pour ce poste sont dues à la façon de facturer par la Confédération, car parfois il y a des frais supplémentaires d'études ou d'amélioration du logiciel.

### 07.11.392.06 Loyers urbanisme

L'augmentation de ce poste est due au déménagement des locaux en 2010.

### 07.11.393.02 Informatique de finances 02

Pour rappel, un montant forfaitaire de 1'000 francs est facturé par le CEG pour la maintenance des PC par poste. En 2009, il a fallu ajouter le renouvellement du hardware en entier, ce qui explique le pic de cette année-là.

## **07.21 Contrôle des habitants**

### 07.21.311.01 Achat mobilier et machines

Après plusieurs années où ce poste fut quasiment insignifiant, il a augmenté à 8'000 francs aux budgets 2010 et 2011. En 2010, ce fut en prévision de l'achat de cloisons pour séparer le back office des guichets. En 2011, il est prévu d'acheter des terminaux GERONIMO pour accepter les paiements par cartes de crédit.

### 07.21.315.01 Entretien mobilier et machines

La chute du montant budgété provient du fait qu'il y a des contrats de maintenance des caisses, coûtant 3'000 francs par an, qui ont été résiliés, au profit du système GERONIMO (cf. ci-dessus, ainsi que le tableau des mesures d'économies structurelles en page 2 du rapport du

Conseil communal).

#### 07.21.317.01 Déplacements

Ce poste a augmenté d'environ 100% depuis 2010, car l'abonnement TN a été fourni dès cette année-là à l'agent recenseur. Cela dit, ici aussi l'on a toujours mis 1'000 francs au budget, mais sans lien avec les dépenses effectives qui se situaient bien au-dessous.

#### 07.21.318.06 Frais bancaires

Ici aussi, ce poste a toujours été budgété à 2'000 francs, alors que les dépenses ont oscillé autour de 1'000 francs. Cela dit, ce poste va augmenter à cause des frais liés à l'utilisation désormais possible des cartes de crédit. Les commissaires regrettent encore une fois que le budget de tels postes, même si les montants sont peu importants, ne soient pas traités avec plus de rigueur.

#### 07.21.390.00 Intérêts passifs

En 1996-97, il y a eu de gros investissements de rénovation. Ce poste constitue les intérêts de la partie empruntée, laquelle est en diminution.

#### 07.21.431.06 Cartes d'identité, contributions

La vente des passeports et d'une partie des cartes d'identité ayant été transférée à l'Etat, les montants budgétés depuis 2010 ont fortement chuté par rapport aux comptes des années précédentes.

#### 07.21.439.11 Autres recettes

Le budget de ce poste est en augmentation de 75% en raison des commissions sur photos passeport dont on pense qu'elles devraient augmenter.

### **07.31 Corps de police**

Les comptes du corps de police (07.31) ont été répartis entre les postes « police de proximité » (07.32), « police de prévention et circulation » (07.33) et « police de stationnement » (07.34) « *par souci de clarté financière* » (rapport du Conseil communal, p. 210).



Il sera désormais possible de distinguer les charges liées aux différents secteurs d'activité dévolus au Corps de police de la Ville. Afin d'améliorer la lisibilité des chiffres présentés, nous publions ci-après un tableau comparatif ce qui facilite la lecture dans cette phase transitoire.

<b>NOCPTE</b>	<b>NOM COMPTE</b>	<b>07.32</b>	<b>07.33</b>	<b>07.34</b>	<b>Total</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Comptes 2009</b>
301.01	TRAITEMENTS	3'472'600	1'542'700	1'140'600	6'155'900	6'196'400	5'548'309.35
301.06	TRAIT. PR SERVICES AUXILIAIRES						14'612.45
301.07	INDEMNITES JOURNALIERES						71'011.80
301.15	ALLOC. COMPLEM. ENFANTS	48'000	20'400	16'400	84'800	84'000	86'818.40
301.16	MONTANTS COMPENSATOIRES	15'900	8'700	7'200	31'800	25'700	26'249.00
301.21	GRATIFICATIONS D'ANCIENNETE						0.00
303.01	CONTRIB. AVS, AI, APG	181'600	80'700	59'700	322'000	324'100	288'880.08
303.02	CONTRIBUTION ALFA	76'200	33'900	25'000	135'100	136'300	121'476.65
303.03	CONTRIB. ASSURANCE CHOMAGE	34'300	15'300	11'200	60'800	61'200	54'389.25
305.01	COTIS. ASSURANCE ACCIDENTS	6'500	2'800	2'200	11'500	11'600	9'865.60
305.02	COTIS. PERTE GAIN MALADIE	30'400	15'800	10'400	56'600	54'300	33'172.70
306.01	UNIFORMES	46'400	21'800	21'800	90'000	90'000	55'794.60
306.02	INDEMNITES REPAS ET LOGEMENT	20'600	9'700	9'700	40'000	40'000	17'471.65
307.01	CAISSE DE PENSIONS VILLE	423'400	192'200	137'600	753'200	665'500	722'890.00
307.04	COTISATION D'ASSAINISSEMENT						0.00
308.01	PERSONNEL TEMPORAIRE						0.00
308.03	PERSONNEL MANIFESTATIONS						34'546.60
309.01	OFFRES D'EMPLOI						0.00
309.02	FORMATION CONTINUE	82'400	38'800	38'800	160'000	160'000	84'159.70
310.01	FOURNITURES DE BUREAU	4'000	1'000	1'000	6'000	12'000	8'804.50
310.03	INSERTIONS		3'000	3'000	6'000	6'000	10'357.00
310.04	DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE	2'000	1'000	1'000	4'000	4'000	3'748.40
310.44	INFORMATIQUE						0.00
310.45	INTERNET/INTRANET						0.00
311.01	ACHAT MATERIEL	7'200	3'400	3'400	14'000	14'000	11'765.54
311.02	ACHAT DE VEHICULES		15'000		15'000		0.00
311.03	ACHAT D'ARMEMENT	2'500	500		3'000	3'000	0.00
312.01	CHAUFFAGE						0.00

312.11	ENERGIE ET ECLAIRAGE	12'900	6'000	6'000	24'900	25'000	33'871.05
<b>NOCPTE</b>	<b>NOM COMPTE</b>	<b>07.32</b>	<b>07.33</b>	<b>07.34</b>	<b>Total</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Comptes 2009</b>
313.01	APPROV. ESSENCE	10'200	4'900	4'900	20'000	20'000	14'347.90
313.12	PRODUITS DE NETT., INTENDANCE	2'000	1'000	1'000	4'000	4'000	1'945.50
313.16	MAT.& EQUIP. PR MESURES CRISE						0.00
313.51	PIECES DETACHEES VHC.	3'000	1'500	1'500	6'000	6'000	3'571.65
313.72	SIGNALISATION ROUTIERE		20'000	80'000	100'000	100'000	111'543.80
313.99	AUTRES MARCHANDISES CONSOMMEES	5'000	15'000	15'000	35'000	35'000	28'319.35
314.09	ENTRETIEN SIGNALIS. LUMINEUSE		134'000		134'000	159'000	106'860.10
315.01	ENTRETIEN MOBILIER ET MACHINES	5'000	30'000	5'000	40'000	40'000	36'060.98
315.05	REPARATIONS GARAGES & CARROSS.	4'200	2'000	2'000	8'200	8'000	6'559.50
315.07	ENTRETIEN DES PORTS						43.80
315.15	PARCOMETRES,ACHATS & ENTRETIEN			198'500	198'500	198'500	83'613.50
316.01	LOYERS A DES TIERS		5'400		5'400	5'400	5'400.00
316.02	LEASING VEHICULES					60'000	57'262.80
316.06	LOCATIONS INSTALL. D'ALARMES						0.00
316.44	LEASING INFORMATIQUE						0.00
316.45	LICENCES LOGICIELS	8'000	3'800	3'800	15'600	15'500	23'588.05
317.01	DEPLACEMENTS	1'500	800	800	3'100	3'000	1'935.05
317.21	REPRESENTATIONS	1'000	500	500	2'000	2'000	1'722.00
318.02	ETUDE ET COMMUNICATION	138'700	240'300	85'000	464'000	200'000	20'896.85
318.03	FRAIS DE PORTS	15'000	30'000	30'000	75'000	75'000	55'082.26
318.04	FRAIS DE TELEPHONE	20'000	10'000	10'000	40'000	45'000	35'431.06
318.06	FRAIS BANCAIRES	1'000	500	500	2'000	2'000	690.36
318.15	TAXE ENLEV. DECHETS	5'000	2'400	2'400	9'800	9'800	9'825.85
318.16	MOYENS DE TRANSMISSION	47'500	22'600	22'600	92'700	112'200	70'104.93
318.24	AGENDA 21						0.00
318.36	PRIMES ASSURANCES CHOSES	15'400	7'300	7'300	30'000	30'000	28'812.75
318.37	TAXES & PRIMES ASSUR.VEHICULES	7'800	3'600	3'600	15'000	15'000	15'466.75

318.38	SEQUESTRE DE VEHICULES		10'000		10'000	8'000	23'786.00
318.44	TAXE INFORMATIQUE						0.00
<b>NOCPTE</b>	<b>NOM COMPTE</b>	<b>07.32</b>	<b>07.33</b>	<b>07.34</b>	<b>Total</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Comptes 2009</b>
318.45	TAXE D'UTILISATION CLOEE						0.00
318.77	EQUIVALENTS TEMPS PLEIN "ETP"	772'500			772'500	772'500	772'500.00
319.01	COTISATIONS	2'000	1'000	1'000	4'000	4'000	3'512.80
319.62	TVA DUE (TAUX FORFAIT)				0	26'700	26'576.85
319.71	MUNITIONS PR EXERCICES DE TIR	4'000	1'000		5'000	5'000	6'895.50
319.72	MATERIEL PR ENTRAIN. PHYSIQUE	400	300	300	1'000	1'000	449.90
319.73	EDUCATION ET SECURITE ROUTIERE		16'000		16'000	18'000	6'063.75
319.74	LUTTE CONTRE LE BRUIT						0.00
319.75	FRAIS STATIONNEMENT DE TROUPES	2'000			2'000	2'000	0.00
319.76	AFFICHAGE SGA	100'000	30'000		130'000	130'000	128'870.55
319.77	VILLAGE MONDIAL 2010					30'000	0.00
330.03	PERTES SUR DEBITEURS	4'000	2'000	2'000	8'000	8'000	9'026.60
331.01	EQUIPEMENT	2'300	192'100	39'100	233'500	261'200	131'147.00
332.01	AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE						190'212.45
351.03	FICHER DES CHIENS	34'000			34'000	35'000	33'150.00
381.07	AMEL.ACCESS.VILLE, RES.,ATTR.			200'000	200'000	0	0.00
390.00	INTERETS PASSIFS	2'100	25'100	12'000	39'200	90'000	35'514.00
390.13	BULLETIN OFFICIEL, INSERTIONS				0	0	0.00
390.23	FINANCES, INTERETS PASSIFS				0	0	0.00
390.51	TRAVAUX PUBLICS, PRESTATIONS				0	0	0.00
390.54	TRAV. PUBLICS, PREST. VOIRIE				0	0	0.00
390.55	SPORTS, LOYERS HALLES & BASSIN				0	0	0.00
390.62	URBANISME, LOYERS				0	0	0.00
390.76	S.I.S., LIVRAISON ESSENCE				0	0	0.00
390.81	S.I.S., PRESTATIONS				0	0	0.00
390.84	INSTR.PUBL., STATIONN. TROUPES				0	0	0.00

391.01	PRESTATIONS DE CHANCELLERIE 01				0	1'000	117.90
391.03	PREST. FORETS ET DOMAINES				0	0	778.20
391.05	PREST. DE TRAVAUX PUBLICS		49'800	49'800	99'600	115'000	99'583.75
<b>NOCPTE</b>	<b>NOM COMPTE</b>	<b>07.32</b>	<b>07.33</b>	<b>07.34</b>	<b>Total</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Comptes 2009</b>
391.08	PREST. DE POLICE DU FEU 08	800			800	0	0.00
391.14	PRESTATIONS DE TRANSPORTS				0	0	22.00
392.06	LOYERS DE URBANISME	151'200	75'600	75'600	302'400	302'300	346'600.00
393.02	INFORMATIQUE DE FINANCES 02	50'200	15'800	8'000	74'000	99'900	101'961.43
394.01	ECONOMAT	12'000	12'300	12'400	36'700	28'000	30'656.30
406.01	TAXE DES CHIENS	-135'000			-135'000	-135'000	-110'055.00
406.02	TAXE SUR LES SPECTACLES	-55'000			-55'000	-55'000	-60'280.55
410.01	TAXE REPR. CINEMATOGRAPHIQUES						0.00
410.04	TAXE DES MATCHES AU LOTO						0.00
410.05	TAXE PERMISS. TARD. KERMESSES	-1'400			-1'400	-1'400	-732.00
410.06	TAXE SUR LES TAXIS		-24'000		-24'000	-22'000	-24'624.00
410.07	TAXE S/DISTRIBUTEURS AUTOMAT.	-10'000			-10'000	-10'000	-9'823.35
421.03	INT. MORATOIRES & FRS RAPPELS						0.00
427.71	TAXE DU MARCHÉ	-28'000			-28'000	-30'000	-26'992.20
427.72	TAXE D'EMPLACEMENT DE FORAINS	-38'000			-38'000	-40'000	-37'755.65
427.73	TAXE D'UTILISATION DOM. PUBLIC	-290'000			-290'000	-290'000	-293'918.55
427.74	TAXE SUR ENSEIGNES ET VITRINES	-55'000			-55'000	-55'000	-57'542.40
427.75	REDEV.CONCESSIONS, BIEN PLAIRE	-157'000			-157'000	-156'000	-156'390.80
427.76	TAXE DES PARCOMETRES			-2'500'000	-2'500'000	-2'830'000	-1'541'823.00
427.77	AFFICHAGE SGA	-100'000	-30'000		-130'000	-130'000	-128'870.55
427.80	TAXE ZONES BLEUE ET PIETONNE			-500'000	-500'000	-350'000	-364'852.00
428.01	REVENU SUR ADB						-150.00
431.07	LOC. INSTALL. D'ALARME SIS						0.00
431.08	AUTOR. MANIF./ETABL. PUBLICS	-6'000			-6'000	-8'000	-4'800.00
434.72	TRANSPORTS PAR VEHIC.ET PREST.	-190'000	-100'000	-10'000	-300'000	-300'000	-334'611.00

434.84	INTERVENTIONS VOL						0.00
435.07	VENTE DE MATERIEL USAGE	-400	-300	-300	-1'000	-1'000	-400.00
436.03	REMBOURSEMENT DE DEGATS	-2'600	-1'200	-1'200	-5'000	-5'000	-4'623.85
436.09	REMBOURSEMENT DE FRAIS	-17'800	-8'400	-8'400	-34'600	-34'500	-27'848.30
<b>NOCPTE</b>	<b>NOM COMPTE</b>	<b>07.32</b>	<b>07.33</b>	<b>07.34</b>	<b>Total</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Comptes 2009</b>
436.12	REMB. SALAIRES PAR APG						0.00
436.13	REMB. SALAIRES PAR ASS. ACC.						-11'322.00
436.30	PRESTATIONS DES ASSURANCES						0.00
436.31	REMB. TAXES AUTOMOBILES						0.00
436.38	REMB. ETAT (FRAIS PEP)						0.00
436.40	REMB. SALAIRES PAR C. MALADIE						-80'389.40
436.46	REMB. SALAIRE MATERNITE						-7'787.45
439.01	LOCATIONS INSTALL. D'ALARMES						0.00
439.04	SEQUESTRE DE VEHICULES		-10'000		-10'000	-8'000	-12'236.70
439.07	LOC. INSTALL. ALARMES SIS						0.00
439.11	AUTRES RECETTES	-5'000	-2'500	-2'500	-10'000	-10'000	-20'247.35
439.24	ALCOOMETRE						0.00
439.25	TAXE OBJETS TROUVES	-2'000			-2'000	-2'000	-2'450.00
441.71	TAXE DES CYCLOMOTEURS						0.00
441.73	AMENDES	-400'000	-1'500'000	-600'000	-2'500'000	-2'500'000	-2'475'992.13
441.74	PATENTES DE DEBITANTS D'ALCOOL	-140'000			-140'000	-140'000	-148'689.10
441.75	VENTES SPEC. ET LIQUIDATIONS						0.00
450.01	INDEMNITES PR STATIONN. TROUPE						0.00
490.02	SERVICES DIVERS, PRESTATIONS						0.00
490.07	PRESTATIONS A POLICE		-20'000		-20'000	-20'000	-20'000.00
490.08	PORTS, PRESTATIONS						0.00
490.22	SERV.DIV.,LOCAT. INST. ALARMES						0.00
490.43	SERV.DIV., LOC. ALARMES SIS						0.00
490.99	PRESTATIONS A AUTRES SERVICES		-700		-700	0	-726.08

Il est ainsi possible de voir pourquoi il y a une augmentation globale de l'excédent de charges de 300'000 francs. Les explications détaillées suivent.

Par ailleurs, les commissaires ont été très surpris de constater que les montants figurant aux postes .301.06 (traitements pour services auxiliaires) et .308.03 (personnel manifestations) ont été transférés, déjà au budget 2010, dans le compte .318.02, intitulé « Etude et communication ». Ils estiment que ce transfert fait perdre de la clarté à ces types de frais. Cette perte est renforcée par le fait de placer des frais de personnel auxiliaire pour les manifestations dans une rubrique qui laisse à penser qu'on y met des frais d'études et de communication.

Interpellé, le directeur a répondu que cette rubrique .318.02 est effectivement dédiée aux études, expertises, mandats, etc. Il a reconnu que la dénomination n'est pas heureuse, mais elle est imposée par le modèle de plan comptable harmonisé. Les commissaires regrettent cette façon de présenter les choses estimant que l'on aurait pu laisser les montants sous les anciennes rubriques ou changer le nom du poste .318.02 ou encore utiliser une rubrique existante, comme par exemple la .314.06 (travaux de tiers).

Le directeur a ajouté que le nouveau plan comptable MCH2 permettra de rétablir une certaine uniformité. Les commissaires l'espèrent vivement, mais souhaitent que dans l'intervalle, des corrections soient apportées pour revenir à plus de clarté.

Cela dit, s'il l'on constate que le total des trois postes .301.06, .308.03 et .318.02 a relativement fluctué entre 2007 et 2009 (2007 : 67'552 francs / 2008 : 162'362 francs / 2009 : 70'056 francs), il faut relever qu'il a pris l'ascenseur au budget 2010 (200'000 francs), puis une nouvelle fois au budget 2011 (464'000 francs). L'on trouve donc ici l'essentiel (près de 90%) de l'explication de l'augmentation globale de l'excédent de charges de 300'000 francs au budget 2011 mentionné plus haut, qu'il faut donc attribuer aux festivités du millénaire.

Par ailleurs, il a été demandé des précisions et explications concernant les licences des logiciels (postes 07.32.316.45 (8'000 francs), 07.33.316.45 (3'800 francs), 07.34.316.45 (3'800 francs)). La réponse fut que si la majeure partie des logiciels est fournie par le CEG et ainsi par les imputations internes, il reste les coûts du logiciel INFOPOL, payés au canton qui en a la maîtrise, ainsi qu'un abonnement mensuel à Video2000.

**07.31.306.01**     Uniformes et .309.02 formation continue

Sur demande des commissaires, surpris par l'augmentation importante (uniformes : 2007 : 24'000 francs; 2008 : 11'000 francs; 2009 : 56'000 francs; budgets 2010 et 2011 : 90'000 francs / formation continue : 2007 : 40'000 francs; 2008 : 90'000 francs; 2009 : 84'000 francs; budgets 2010 et 2011 : 160'000 francs), le directeur a précisé que pour ces deux comptes, l'évolution tient compte du nombre de nouveaux engagements prévus, qui entraîne un coût pour leur équipement ainsi que pour la formation (école de police ou d'assistant de sécurité).

**07.31.318.03**     Frais de port

Sur demande des commissaires, s'étonnant d'une forte augmentation (comptes 2009 : 55'000 francs; budgets 2010 et 2011 : 75'000 francs), le directeur a précisé que le montant a été adapté d'une part à la quantité de courriers relatifs aux amendes d'ordre, d'autre part à l'augmentation du nombre d'envois dans le cadre de la mise en place de la 3ème étape du plan de stationnement.

**07.32**            **Police de proximité****07.32.406.01**     Taxe des chiens

Cette taxe a été portée à 120 francs au lieu de 100 francs, ce qui explique l'augmentation budgétée de ce poste.

**07.32.406.02**     Taxe sur les spectacles

Il faut relever que cette rubrique ne comprend pas les revenus du stade de la Maladière, car ceux-ci sont imputés au service des sports.

**07.34**            **Police de stationnement****07.34.315.15**     Parcomètres, achat et entretien

L'augmentation sensible budgétée est due à l'implémentation de la 3ème étape du plan de stationnement (nouveaux parkings payants). Le montant de 198'500 francs était déjà budgété en 2010, mais l'investissement a dû être reporté en raison de l'implémentation retardée de ce plan.



**07.34.427.76**     Taxe des parcomètres

Les revenus escomptés sont en forte augmentation (1,5 millions à 2,5 millions de francs) en raison des nouveaux parkings payants et de l'extension horaire (jusqu'à 21h00) des parcomètres du centre-ville.

**07.41**         **Ports****07.41.434.75**     Taxe d'utilisation de la grue

L'augmentation de ce poste est justifiée par le fait qu'il y a eu 2-3 ans de travaux dans le port, donc moins de grutage qui a été perçu ; désormais, on va revenir au niveau précédent.

**07.51**         **Cimetière et crématoire****07.51.310.01**     Fournitures de bureau

La forte augmentation budgétée s'explique par la plus grande hygiène fournie aux employés des pompes funèbres (p.ex. en passant de linges à du papier), l'augmentation du nombre de sacs pour urnes due au fait qu'il y a beaucoup plus d'incinérations. Cette augmentation du nombre d'incinérations entraîne d'ailleurs de façon générale un accroissement des frais. L'on nous a assuré cependant que ce poste devrait maintenant rester stable.

**07.51.390.00**     Intérêts passifs

Si les intérêts passifs augmentent, c'est en rapport avec les crédits supplémentaires qui ont été votés et dont une partie est empruntée. Les montants sont calculés par le service des finances.

**07.51.434.77**     Revenus des incinérations

Ces revenus sont en baisse, car les fribourgeois font de moins en moins appel à nos services, puisqu'ils ont construit un crématoire.

## 08. Police du feu

Les commissaires ont réclamé des explications générales sur les frais de logiciel se montant à près de 100'000 francs, et en particulier sur les postes 08.02.316.45 et 08.03.316.45. La question a également été posée pourquoi de tels logiciels sont nécessaires au SIS sanitaire et feu et non pas à la protection civile.

La réponse fut que le SIS fournit des prestations à 39 communes pour le sanitaire et à 9 communes pour le feu. Par conséquent, le CEG facture vraiment tous les coûts, afin que ceux-ci soient répartis le plus équitablement possible sur les autres communes concernées. Les rubriques de licences de logiciels susmentionnées concernent notamment un logiciel nommé GARY, qui est un outil métier propre, développé par une société externe (à quoi il faut ajouter les frais d'hébergement au CEG). Les SIS ont recherché des solutions dans d'autres communes : à Genève et Lausanne, il y a des solutions qui coûtent environ un million de francs ; dans d'autres plus petites communes, de tels logiciels coûtent 400'000 francs environ. Le travail a été confié à une entreprise qui l'a réalisé pour un coût total de 300'000 francs, dont la moitié a été payée en 2001, et l'autre moitié est payée par annuités de 30'000 francs. A ce dernier montant il faut ajouter 10% de frais de maintenance (30'000 francs), ainsi que 30'000 francs à nouveau de frais d'hébergement. Encore une fois, tout cela est en partie refacturé aux autres communes partenaires. La protection civile n'est en revanche pas concernée, car les logiciels spécifiques utilisés ont été pris en charge par le canton qui ne refacture aucun coût aux communes.

### 08.02 SIS sanitaire

#### 08.02.311.01 Achat matériel

Cette rubrique concerne les achats de médicaments et de matériel d'usage en lien avec les interventions. Or le nombre d'interventions augmente de 5 % par an. Par ailleurs, certains appareils du système de communication POLYCOM sont en fin de vie et doivent être remplacés.

#### 08.02.311.04 Achat d'ambulances et d'équipement

S'agissant de l'augmentation sensible de ce poste, il faut savoir tout

d'abord que le prix des ambulances augmente. Alors qu'une ambulance valait 210'000 francs il y a quelques années, elle coûte maintenant 250'000 francs. Cette rubrique comprend également l'achat de matériel lourd (brancards (coût à neuf : 30'000 francs), chaises de portage (20'000 francs), défibrillateurs (30'000 francs pièce)). En 2011, des dépenses spéciales sont à signaler : un brancard et un défibrillateur en remplacement.

08.02.312.01 Chauffage, énergie et éclairage, eau

08.02.312.02 Charges Maladière

08.02.312.21 Eaux

Les trois rubriques ont été réunies sous la deuxième d'entre elles.

08.02.315.01 Entretien mobilier et matériel

L'augmentation constatée est causée par les frais de réparation des radios POLYCOM (lorsque c'est encore possible) (cf. 08.02.311.01).

08.02.318.04 Frais de téléphone

Les commissaires ont voulu savoir pourquoi un montant aussi élevé (85'500 francs) est budgété. Il a été répondu que cette rubrique comprend les frais de téléphone, du service de communication et des alarmes. La téléphonie fixe est payée au CEG et coûte 5'200 francs par année. La téléphonie mobile l'est à Swisscom pour un montant de 6'000 francs par an (les frais de téléphonie ont cependant baissé ces dernières années). Quant au réseau de communication POLYCOM, il est facturé 19'500 francs par année par le canton. Le plus gros poste est constitué par le système d'alarme, qui coûte 54'800 francs. Jusqu'en 2009, les alarmes étaient envoyées par pager, alors qu'elles le sont maintenant par SMS priorisé. Le coût devrait être moins élevé, mais il reste encore un certain nombre d'incertitudes, dont la participation du canton, très intéressé par ce système. Pour l'instant, on a budgété le même montant que l'année précédente, en attendant d'obtenir plus de clarté.

**08.03 SIS feu**

08.03.312.01 Chauffage, énergie et éclairage, eau

08.03.312.02 Charges Maladière

08.03.312.21 Eaux

Les trois rubriques ont été réunies sous la deuxième d'entre elles.

08.03.314.60 Entretien courant des locaux

La surface des locaux est beaucoup plus importante à la Maladière. Depuis le déménagement, le SIS feu a vécu sur les stocks, mais désormais, le montant budgété devrait correspondre aux frais effectifs.

08.03.319.81 Frais ex. et cours d'instruction

Dès 2009, l'OFFT a reconnu la formation de sapeur pompier avec un brevet fédéral. Le coût de l'écolage pour former ces pompiers est de 50'000 francs par élève, pour une formation de 18 mois. Il faut relever que l'on a oublié de budgéter 6'000 francs par examen. Le service a pu cependant réaliser une bonne affaire, car contre le paiement d'une cotisation de 15'000 francs par an (pour participer aux frais d'infrastructure de l'école), les frais de formation ne nous sont plus facturés qu'à moitié prix.

08.03.330.03 Pertes sur débiteurs

Le montant budgété de 3'000 francs l'a été sur la moyenne des années précédentes. Le gros montant des comptes 2009 (51'000 francs) est tout à fait extraordinaire, car il représente principalement une provision sur une procédure probablement perdue contre les CFF.

**08.04 SIS sauvetage et hydrocarbures**

08.04.315.01 Entretien matériel

Ce poste concerne principalement l'entretien du bateau de sauvetage qui est âgé (bien qu'il devrait encore tenir 15 ans). Ce navire a nécessité beaucoup d'entretien ces dernières et prochaines années (carène (2008-2009) puis moteur (2010-2011), puis pont, cabine et appareillage (2012)). Cette rubrique devrait diminuer à 15'000 francs dès 2013, plus aucun gros travail n'étant envisagé.

## **08.05 SIS volontaires**

### 08.05.311.01 Achat matériel

Le Service de défense incendie du littoral centre (SDILC) a été créé en 2004 et regroupe les pompiers volontaires de quatre communes. Un plan financier a été monté avec le Conseil communal de ces quatre communes. Tous les budgets depuis lors ont repris le même montant sur la base de ce plan. Cela dit, nous avons toujours moins dépensé, en raison de la synergie avec les communes. Avec le temps, on se rapproche du plan financier.

### 08.05.317.21 Frais de représentations

Les commissaires ont demandé ce qui justifie le montant de 8'000 francs de frais de représentation pour les SIS volontaires. Il a été répondu que le gros de la dépense provient du rapport annuel du SIS, lequel est suivi d'un grand souper.

## **08.11 Salubrité et prévention des incendies**

### 08.11.312.11 Chauffage

Les commissaires se sont inquiétés de la différence entre les montants budgétés en 2010 et 2011 et les dépenses effectives de ces dernières années (2007 : 3'300 francs; 2008 : 5'900 francs; 2009 : 4'050 francs). Il a été répondu que depuis l'occupation de la Maladière, le même montant a toujours été budgété, en reconnaissant que les dépenses effectives ont toujours été plus basses. Le budget sera revu à la baisse dès l'année prochaine. Il en va de même pour tous les postes du 312.01 au 316.03.

### 08.11.317.21 Frais de représentation

Les frais de représentation pour un montant de près de 5'000 francs se justifient par la participation à deux commissions auxquelles il faut rendre des comptes, une assemblée des différents services du canton, ainsi que diverses réunions auxquelles participent des professionnels du service. Il faut compter chaque fois une journée entière de travail avec un repas. Ce poste comprend en outre le repas des inspecteurs pendant des manifestations.

#### 08.11.318.03 Frais de ports

Les commissaires ont demandé pourquoi l'on budgète 2'500 francs alors que les dépenses effectives de 2007 furent de 1'620 francs, de 2008 de 1'750 francs et de 2009 de 1'870 francs. Il a été répondu qu'il y a eu des exercices où les dépenses furent plus importantes, mais en reconnaissant que le montant budgété pourrait être revu à la baisse.

#### 08.11.318.75 Destruction animaux nuisibles

Il a été expliqué que ce poste subit des variations importantes suivant les années. Il faut compter ainsi avec 2-3 dératisations des rives du lac par an. Il faut en outre changer de nourriture régulièrement car le rat est intelligent. Parfois il faut effectuer une telle dératisation à l'occasion de chantiers. Ce poste comprend aussi la lutte contre les pigeons (200-800 sont tirés par an), de même que la désinsectisation d'appartements.

#### 08.11.319.02 Gestion esplanade Maladière

Ce compte constitue le centre de coûts de la location de l'esplanade de la Maladière, dont la contrepartie, du côté des recettes, est passée dans le compte 08.11.434.88. Comme les coûts et les revenus sont liés à des manifestations, ils sont fluctuants et donc difficile à budgéter.

#### 08.11.394.01 Economat

L'augmentation très importante de ce poste provient notamment du nombre croissant de cours donnés.

#### 08.11.431.02 Emoluments de sanctions de plans

Malgré des revenus de 13'000 francs en 2007 et 2008, et de 16'000 francs en 2009, il a été dit que par habitude, on a toujours mis au budget 8'000 francs. On a promis aux commissaires de revoir cette vieille habitude. Toutefois, il est difficile de connaître le nombre de demande de sanction que nous aurons pour de nouvelles installations de chauffage ainsi que la puissance des chaudières et également le nombre de demandes pour la réalisation de plan d'évacuation de bâtiments que nous devons faire durant l'année.

#### 08.11.460.84 Part. trait. régie alcools

Suppression dès 2010.

## **08.12 Santé et sécurité au travail**

### 08.12.310.01 Fournitures de bureau

L'augmentation est liée à la campagne de sécurité prévue. Dès 2010 s'ajoutent des audits d'entreprise, nécessitant plus de matériel de bureau.

### 08.12.318.03 Frais de ports

Les commissaires ont estimé que le budget n'est pas proportionné aux comptes. On leur a répondu que le service de sécurité au travail a été fondé en 2009, donc le premier budget date de cette année-là, les incertitudes sont encore grandes.

### 08.12.319.10 Campagnes sécuritaires

Les campagnes prévues pour 2011 seront plus importantes que précédemment.

## **08.21 Protection civile**

### 08.21.301.99 Soldes

Ce poste concerne la rémunération hors cours de répétition. Un montant de 13'000 francs a été budgété depuis 2010 en prévision de la réorganisation des services du feu (nommée POLFEU09), qui implique la réorganisation de la PCI aussi. Actuellement, on est en attente de l'implémentation de POLFEU09, qui doit être décidée par le canton.

### 08.21.312.01 Chauffage, énergie et éclairage

L'augmentation de ces dernières années de ce poste s'explique par la reprise des ouvrages des communes de l'OPC Littoral centre, chaque année petit à petit.

### 08.21.318.03 Frais de port

Ce poste est calculé en fonction du nombre de cours et du nombre d'astreints. Le montant est calculé pour une OPC complète, ce qui n'est pas le cas dans la réalité. Donc le montant effectif est fonction de l'effectif exact qui est plus restreint.

#### 08.21.319.01 Cotisations et revues professionnelles

Il n'y a pas de revues auxquelles le service est abonné. En revanche, il y avait une cotisation à l'union neuchâteloise de la PC, mais elle a été dissoute à fin 2008. Le montant a été gardé au budget pour la future fédération des OPC à créer.

#### 08.21.319.81 Frais de cours

Même remarque que pour 08.21.318.03.

#### 08.21.381.04 Attribution au fonds de construction d'abris publics

Contrepartie du poste 08.21.430.01 permettant de placer dans un fonds les montants collectés. Ledit fonds est inutilisé et en plus, les intérêts restent dans le compte. Malheureusement, le Canton a refusé de l'utiliser pour amortir des ouvrages existants.

#### 08.21.392.06 Loyers urbanisme

Par le passé, la PCI ne payait pas de loyer. Quand la comptabilité analytique a été instaurée en 2007, l'urbanisme a facturé 21'600 francs pour une demi-année. Ensuite le service a déménagé à la Maladière, ce qui n'a plus rien coûté. Mais on a commis une erreur en oubliant un petit local situé à la rue Louis-d'Orléans. Celui-ci est loué 7'500 francs par an. D'où ce montant désormais budgété.

## 11. Energies

### 11.11 Energies

#### 11.11.422.02 Redevance VITEOS

Cette rubrique est à mettre en relation avec le 02.11.422.03 (intérêts d'un prêt à VITEOS, rémunéré à 4%) et 02.11.426.07 (dividende VITEOS). La redevance est tirée d'une taxe de 1,4 ct/kWh, afin de payer une prestation aux collectivités publiques pour l'utilisation de leur sol. Il faut cependant souligner que cette redevance risque de disparaître si le projet de loi cantonale sur l'électricité reste comme il est actuellement, respectivement que son utilisation sera strictement contrôlée par l'Etat.



## **11.12 Eaux**

### 11.12.330.03 Perte sur débiteurs

Ici curieusement, les pertes sur débiteurs sont budgétées, ce qui n'est pas toujours le cas. Qui plus est, de façon largement supérieure aux comptes des années précédentes (jusqu'en 2007 : dans les comptes des SI / 2008 : 9'300 / 2009 : 1'100 / B2010 et 2011 : 20'000). Devant l'étonnement des commissaires, on a répondu que c'est difficile à estimer, car si un particulier ne paye pas, cela ne fait pas un gros montant, ce qui n'est en revanche pas le cas si une entreprise fait faillite. Les commissaires estiment que l'explication n'est pas satisfaisante, et demandent que désormais, la moyenne des années précédentes soit mise au budget.

### 11.12.380.00 Attribution à la réserve eau

Comme expliqué plus haut, lorsqu'il y a un excédent de revenus, le montant correspondant doit être attribué à la réserve pour équilibrer les comptes.

### 11.12.380.01 Amortissement de l'avance eau

Là aussi, le mécanisme a déjà été expliqué plus haut. En l'espèce, le fonds est déficitaire et doit donc être amorti.

## **11.13 Eclairage public**

### 11.13.312.05 Consommation électrique

Les commissaires ont trouvé que le montant budgété est trop haut par rapport aux résultats précédents. Cela a été admis et sera revu pour le budget 2012.

## **16. Politique d'agglomération**

Un montant de 150'000 francs a été budgété pour effectuer des études (16.01.318.02). Cela constitue surtout un signal politique vis-à-vis des communes avoisinantes pour leur faire comprendre que nous sommes prêts à aller de l'avant et qu'elles peuvent participer.

## Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mmes Béatrice Nys et Hélène Perrin et M. Philippe Etienne, rapporteur, ont rencontré le 3 novembre 2010 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, responsable des dicastères ; M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel ; Mme Jenny Manes (secrétaire de direction) ; Mme Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées) ; MM. Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle) ; Marc-Olivier Gonseth (Musée d'Ethnographie) ; Mmes Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire) ; Mme Burki (Bibliothèque Pestalozzi) ; MM. Christophe Valley, chef de projet Millénaire et Patrick Pollicino (Chef du Service des sports) .

### 10. Culture

#### Remarques d'ordre général

L'augmentation de l'excédent de charges du budget 2011 par rapport au budget 2010 provient :

- des charges pour la caisse de pensions en relation avec l'entrée dans prévoyance.ne,
- une augmentation des subventions accordées,
- de la Case à chocs,
- de la Bibliothèque publique et
- du Millénaire.

#### 10.01 Service administratif

La diminution linéaire des subventions de 5% introduites en 2005 n'a plus été maintenue dans le présent budget, une nouvelle subvention de 20'000 francs en faveur de la l'association Les Grands Interprètes (10.01.365.80) a été budgétée et les autres subventions extraordinaires (10.01.365.99) passent de 240 à 300'000 francs, entre autres, pour permettre à un plus grand nombre d'acteurs d'accompagner le

Millénaire. A noter que la subvention à l'Académie Maximilien de Meuron (10.01.365.63) ne fait plus partie des subventions accordées par les Affaires culturelles, mais par celles de Jeunesse et Intégration.

#### **10.04 Case à Chocs**

La situation de la Case à Chocs s'est bien stabilisée et la gestion administrative et financière est en ordre. La Ville, qui avait émis cette condition avant d'accorder un soutien plus important, augmente donc sa subvention (10.04.365.83) de 50'000 francs pour permettre d'engager une personne à mi-temps pour la gestion de la petite salle. Il est à relever que l'engagement des bénévoles tend à s'essouffler.

#### **10.10 Atelier des musées**

Face à l'augmentation des tâches administratives, le poste du secrétariat (10.10.301.00) est augmenté de 55 à 70%.

#### **10.11 Bibliothèque publique et universitaire**

Le budget 2010 était sous-estimé et le budget 2011 tient compte de la réalité et la subvention augmente de 100'000 francs.

#### **10.12 Bibliothèque Pestalozzi**

Le personnel de la Bibliothèque Pestalozzi faisant partie du personnel communal est désormais inclus dans le budget 2011 et plus présenté comme une subvention, ce que les commissaires trouvent également plus logique. A noter que l'Association des Amis de la Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi continue d'encaisser les recettes de locations de livres, dvd, etc., ainsi que les dons, ce qui représentent environ 100'000 francs et qui sont consacrés à l'acquisition et à la couverture des frais de fonctionnement.

#### **Musées, remarques générales**

Les musées profitent pleinement de la nouvelle formation en muséographie à l'Université de Neuchâtel. Ils accueillent un grand nombre de stagiaires et cette collaboration s'avère très positive malgré le besoin d'encadrement que cela nécessite. Il est à noter que la conservation et la préservation du patrimoine des trois musées est très problématique, car les locaux disponibles à cet effet sont en règle générale pas adaptés et mal équipés.

La nuit des musées devenant une manifestation régulière annuelle, une rubrique avec un montant de 3'000 francs a été inscrite au budget, dans le passé, ces coûts étaient « dispersés » sous différentes rubriques.

### **10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)**

Le taux d'activité de la conservatrice du département historique passe de 60 à 80% et le poste de secrétaire est également augmenté de 10% pour la gestion de la Fondation Borel, mais cette charge sera refacturée à la Fondation Borel (10.31.301.01 pour les salaires et 10.31.490.99 pour la refacturation).

En 2005, la personne à 20% en charge du catalogage n'avait pas été remplacée, mais face à la nécessité de reprendre cette tâche, un mandat équivalent à un 20% sera confié à la Bibliothèque Publique et Universitaire (10.31.318.44).

### **10.61 Musée d'histoire naturelle (MHN)**

Le conservateur-adjoint partira à la retraite en 2011, mais son remplacement n'aura pas d'impact financier.

### **10.71 Musée d'ethnographie**

Un poste pour la conservation/restauration est augmenté de 20% (10.71.301.01).

### **10.81 Cultes**

L'augmentation des charges est principalement due aux imputations internes liées aux rénovations de la Collégiale.

### **10.91 Millénaire 2011**

Le budget du millénaire 2011 est en augmentation à la suite de la budgétisation des frais d'eau et d'énergie que les festivités généreront pour 65'000 francs (10.91.312.01).

Dans le précédent budget les recettes de l'association à reverser en faveur des projets retenus transitaient par la Ville. Depuis cette approche a été abandonnée l'association versant directement aux projets retenus les montants accordés, d'où l'absence de montant sous la rubrique Contributions.

## **13. Sports**

### **Remarques d'ordre général**

Le Service des sports arrive au terme de ses restructurations qui permettent d'établir un budget en recul de plus de 265'000 francs par rapport au précédent budget avec notamment la diminution de 1,5 poste de travail. Le suivi et l'analyse des coûts est difficile en raison de l'interdépendance de certains comptes de la section. Une comptabilité analytique est en cours d'élaboration.

### **13.71 Service administratif des sports**

Pas de changement particulier.

### **13.72 Places et salles de sports**

Les amortissements complémentaires de 2009 permettent une diminution des amortissements de 30'000 francs et des intérêts de 40'000 francs.

### **13.76 Maison de vacances Cité-Joie**

La Ville n'a plus que la charge immobilière à assumer puisque l'exploitation a été confiée à son gérant qui paye un loyer, ce qui permet d'avoir une situation légèrement excédentaire. Un commissaire se demande si cela sera suffisant pour assurer sur le long terme l'entretien du bâtiment.

### **13.78 Complexe de la Maladière (CSM)**

Contrat d'entretien (13.78.314.57) : une augmentation de 41'000 francs est budgétée sur ce compte pour faire face au départ à la retraite d'un employé polyvalent non remplacé.

Frais accessoires (13.78.316) : une augmentation de 55'000 francs est budgétée afin de répondre aux investissements nécessaires dans le complexe sur le plan de la sécurité. Des incivilités sont en effet couramment constatées dans les zones communes. Au surplus, des contrats d'entretiens pour l'ensemble des équipements ont été conclus par la gérance du complexe afin de pérenniser au mieux le bâtiment.

### **13.81 Ecoles du sport**

Le budget prévoit un retour à la situation prévalent en 2009 avec une diminution par rapport au budget 2009 de près de 189'000 francs.

### **13.82 Stade de La Maladière**

L'augmentation du budget est principalement due aux amortissements qui passent de 184'600 francs à 217'100 francs.

Le poste énergie et éclairage (13.82.312.11) est en diminution de 49'000 francs car le manque de recul avait amené à surestimer les coûts dans le précédent budget.

### **13.83 Promotion, Marketing**

L'activité de ce secteur ne comprend pas que des actions à but commercial et lucratif, raison pour laquelle les charges excèdent les revenus. En effet, il inclut aussi les actions pour la promotion du sport, et d'autre part, dans le cadre de la réalisation du stade de la Maladière, la Ville a dû par exemple s'engager à louer le lobby qui aujourd'hui coûte, loyer et charges compris, environs Fr. 110'000 par année.

## **15. Tourisme**

### **Remarque d'ordre général**

La situation générale au sein de Tourisme neuchâtelois est toujours complexe à la suite des problèmes avec le canton qui a supprimé sa subvention en 2010. La Ville de Neuchâtel ainsi que les autres communes continuent à assumer leur part et maintiennent leurs subventions.

La Ville versera une subvention de 20'000 francs à titre de participation à l'Association Pays des Trois-Lacs qui est reconnue et soutenue par la Confédération dans le cadre de la nouvelle politique régionale (15.01.365.99).

## Conclusions

Le contexte économique s'éclaircit, l'horizon se dégage, mais une habitude de rigueur a été prise, et elle se traduit par un exercice équilibré et des charges maîtrisées. Que le Conseil communal et tous les employés de la Ville en soient encore une fois remerciés et félicités.

La Commission financière invite le Conseil communal à poursuivre une politique de développement de la Ville en continuant à faire preuve de rigueur dans la gestion de l'équilibre financier.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés de la façon suivante :

- Sous-commission I : unanimité
- Sous-commission II : 12 pour, 2 abstentions
- Sous-commission III : unanimité
- Sous-commission IV : 8 pour, 5 abstentions
- Sous-commission V : unanimité.

Les six projets d'arrêté sont acceptés par la Commission financière de la façon suivante :

- Arrêté I : 11 pour et 1 abstention
- Arrêté II : unanimité
- Arrêté III : unanimité
- Arrêté IV : unanimité
- Arrêté V : 11 pour et 1 abstention
- Arrêté VI : 8 pour et 4 abstentions

Elle a également adopté le présent rapport par 10 voix et 2 abstentions.

Neuchâtel, le 11 novembre 2010

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le Président,

Le rapporteur,

Philippe Etienne

Christian van Gessel

Projet I

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2011 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	257'207'800.-
	Total des charges	<u>257'206'800.-</u>
	Excédent de revenus	<u>1'000.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	35'657'000.-
	Total des recettes	<u>4'725'000.-</u>
	Investissements nets	<u>30'932'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Projet II

**Arrêté  
concernant les crédits de construction  
pour l'exercice 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2011 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	175'000.-
b) Travaux publics	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Police et police du feu	50'000.-
e) Affaires culturelles	50'000.-
f) Energies, eaux	150'000.-
g) Sports	100'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'175'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 49'000'000 francs durant l'année 2011.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention  
pour la prise en charge  
des contrôles dentaires**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Une subvention annuelle de 60'000 francs est accordée dès 2011 à l'Association pour la santé bucco-dentaire.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention  
pour la participation de la Ville  
aux soins conservateurs**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier.**- Une subvention annuelle de 100'000 francs est accordée dès 2011 aux familles à faible revenu pour permettre à leurs enfants de bénéficier de soins dentaires.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté  
concernant l'augmentation de 100'000 à 150'000 francs  
de la subvention à l'Association de Coordination de  
la Case à Chocs (ACDC)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier.**- Une subvention annuelle de 150'000 francs est accordée dès 2011 à l'Association de Coordination de la Case à Chocs (ACDC) pour animer les deux salles de concert et coordonner la programmation de la Case à chocs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.